

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Table des matières

PARTIE I – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES.....	3
I – Le contexte économique (source Caisse d'Epargne).....	3
1 – Le contexte de la zone euro	3
2 – Le contexte national	3
II – La loi de finances initiale (LFI) 2022.....	6
1 – Les principaux points de la LFI2022.....	6
2 – La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) du bloc communal	7
3 – La loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022	8
III – Les indicateurs financiers et fiscaux	8
IV – Les orientations budgétaires du budget principal	11
1 – L'analyse rétrospective 2014-2021 du budget principal	11
A– La COVID19.....	11
B– Les taux de fiscalité	11
C - Les recettes de fonctionnement	13
D – Les dépenses de fonctionnement	14
E – Les épargnes et la capacité de désendettement.....	15
F – Le compte administratif 2021 provisoire.....	17
G – Les ratios nationaux	18
2 – Les évolutions prévisionnelles du fonctionnement pour 2022	18
3 – Les informations sur le personnel	20
4 – Les épargnes prévisionnelles 2022.....	26
5 – La dette du budget principal	27
6 – Les opérations d'investissement	31
V – Les budgets annexes	33
1 – Le budget annexe des résidences sociales	33
2 – Le budget annexe du multiplexe cinématographique.....	33
VI – La loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022	36
PARTIE II – NOS PRIORITES ET PROJETS POUR 2022	43
I - Fiscalité et pouvoir d'achat	43
II - Vie associative et solidarités	43

III - Cadre de vie et projets structurants.....	44
IV - Attractivité et lutte contre la baisse démographique.....	45
V - Transition énergétique et développement durable de la ville	46

PARTIE I – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

I – Le contexte économique (source Caisse d'Épargne)

1 – Le contexte de la zone euro

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (au T2) qu'aux États-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au T3 à 2,2 % T/T contre 2,1 % au T2.

Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacement en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (5 % estimés en zone euro en décembre contre 0,9 % en janvier).

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres 2021. Néanmoins, en raison de l'accélération de l'inflation dans un contexte de reprise de la croissance, la Fed a diminué la quantité d'achats nets d'actifs et a avancé la fin de son *tapering* pour mars 2022. La BoE a relevé son taux de 15bp en décembre dernier et la BoC a poursuivi son *tapering*. Dans ce contexte, la BCE a maintenu un quasi-statu quo estimant que les facteurs expliquant l'accélération de l'inflation devraient se dissiper au cours des prochains mois. Elle a toutefois réduit légèrement le rythme de ses achats nets d'actifs au T3 dans le cadre du PEPP. Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables.

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,3 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,3 %.

2 – Le contexte national

L'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance. Après une année perturbée par la pandémie de COVID-19, la levée progressive des restrictions sanitaires à partir du T2 2021 et la progression de la campagne vaccinale ont permis une reprise de l'activité. Ainsi, le PIB a progressé de 3 % T/T au T3 2021 (contre 1,3 % T/T au T2) et est revenu quasiment à son niveau d'avant crise (-0,1 % par rapport au T4 2019).

Cette dynamique s'explique par un rebond de toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise des services impactés par la crise sanitaire (notamment le secteur de l'hébergement et de la restauration), la consommation des ménages a progressé de 5 % T/T au T3 2021, constituant ainsi le principal moteur de la croissance (contribution à hauteur de 2,6 %).

L'investissement est resté stable au 3ème trimestre (+0,1 % T/T contre 2,4 au T2) en raison des difficultés d'approvisionnement, bridant l'investissement des entreprises ainsi que celui dans le secteur de la construction. Sur le plan extérieur, les exportations se sont accélérées (+2,5 % T/T au T3 2021 contre 1,2 % au T2) alors que les importations sont restées stables (+0,6 %) d'où une contribution positive des échanges extérieurs (0,3 %).

Néanmoins, face à la menace de la 5ème vague épidémique, la croissance pourrait être mise en péril. L'indice du climat des affaires de l'INSEE s'est replié de 3 points en décembre 2021, reflétant la baisse du moral des chefs d'entreprise dans un contexte d'incertitude. Pour l'instant, l'économie française semble bien résister. Malgré l'émergence du variant Omicron, la croissance est estimée à 0,6 % T/T au T4 2021 et devrait ralentir au T1 2022 à 0,4 % avant de repartir au T2 2022.

Sur le marché du travail, l'onde de choc provoquée par la crise de la COVID-19 a été amortie. L'emploi salarié a augmenté de +180K au T3 2021 (après +158K et +210K au T1 et T2), dépassant ainsi de 1 % son niveau pré-pandémique. Néanmoins, on constate des disparités entre secteurs, notamment l'emploi dans l'industrie qui reste en deçà de son niveau d'avant crise.

Les créations d'emploi combinées à la hausse de la population active ont entraîné un recul du chômage. De 8,9 % au T3 2020 à 7,6 % au T4 2021, le taux de chômage ressort plus bas qu'avant la crise.

Néanmoins, la normalisation du marché du travail s'est accompagnée du retour des difficultés en termes de recrutement (premier frein à l'activité des PME et TPE) qui s'explique principalement par un problème d'appariement entre offre et demande de travail. D'après un sondage de l'INSEE, 56,9 % des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en décembre 2021. Ce phénomène a été amplifié par la particularité de la crise de la COVID-19 qui a entraîné :

- Une interruption soudaine des activités économiques
- Une rétention de la main d'œuvre par des dispositifs de chômage partiel
- Des difficultés de remobilisation de la main d'œuvre

Après un épisode de forte baisse, de 1,5 % en janvier 2020 à 0 % en décembre, en raison de la forte baisse du prix du pétrole en 2020, l'inflation IPCH a progressivement regagné du terrain pour atteindre 3,4 % en décembre 2021. Au total, pour l'année 2021, la progression de l'inflation a été de 2,1 %. Cette forte hausse s'explique principalement par l'accélération de la composante énergie (+ 18,6 % en décembre 2021), qui après s'être effondrée en 2020 sous l'effet des mesures de confinement, s'est progressivement redressée dans un contexte de reprise économique mondial. Plus particulièrement, le prix du Brent est passé de 19\$ en avril 2020 à 81\$ en décembre 2021, soit le niveau le plus haut enregistré depuis trois ans. Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules a également joué un rôle

significatif dans l'accélération de l'inflation. On a par ailleurs observé un rattrapage du prix des services affectés par la pandémie (+2,4 % dans le secteur de la restauration et de l'hébergement en décembre 2021). Enfin les goulets d'étranglement sur les biens manufacturés pèsent également sur les prix (+ 1,2 % en décembre 2021 après +0,8 % le mois précédent).

Bien qu'il apparaisse difficile d'estimer la durée exacte de l'inflation, son caractère transitoire n'est pour l'instant pas remis en cause. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de biens manufacturés ainsi que les risques de nouvelles ruptures d'approvisionnement causées par les mesures introduites face à la menace du variant Omicron rendent les projections d'inflation très incertaines. Nous prévoyons à ce stade une baisse progressive de l'inflation IPCH de 2,8 % au T1 2022 à 1 % d'ici la fin de l'année 2022.

Enfin, hors prix des composantes volatiles (énergie et alimentation), il n'existe pas à ce stade de tensions majeures. En effet, l'inflation sous-jacente a atteint en moyenne 1 % en 2021 et devrait légèrement augmenter à 1,3 % en 2022.

Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'Etat, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises. De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés (taux normal de 28 % à 26,5 % en 2020). Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment.

D'autre part, côté profits, le premier semestre 2021 marque des taux de marge historiquement hauts : 35,9 % au T1 et 35,4 % au T2. Plus en détail, on constate dans les entreprises une augmentation des taux d'épargne et des taux d'investissement. Leur investissement est en effet reparti à la hausse depuis un an (+1,9 % T/T au T2 2021) et a rattrapé son niveau pré-pandémique depuis le T1, signe d'une relative confiance des entreprises dans les perspectives. Nous prévoyons une progression de 14,1 % en glissement annuel en 2021 (par rapport à 2020), puis de 6,9 % en 2022.

En 2021, l'encours de crédit aux entreprises pour trésorerie semble se stabiliser. Les crédits aux entreprises pour investissement eux continuent d'augmenter à un rythme relativement homogène.

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,4 % du PIB en 2021 (après 9,1 % en 2020) et baisser à 4,8 % en 2022.

Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019). Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.

Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique). A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée :

- Une inflation durablement plus élevée qu'attendu et
- Un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité

Des investissements publics de long-terme avec France 2030, « un plan qui suit 10 objectifs pour mieux comprendre, mieux vivre, mieux produire en France à l'horizon 2030 »

Pierre manquante au PLF 2022 du 22 septembre, le plan d'investissement France 2030 a été dévoilé le 12 octobre. Au total, 30 milliards € devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique. Le plan est réparti en 10 objectifs et vise des débouchés concrets comme le petit réacteur nucléaire, les bio médicaments ou l'avion bas-carbone (entre autres). Ce sont entre 3 et 4 milliards € qui devraient être investis en 2022, et donc intégrés au PLF 2022.

II – La loi de finances initiale (LFI) 2022

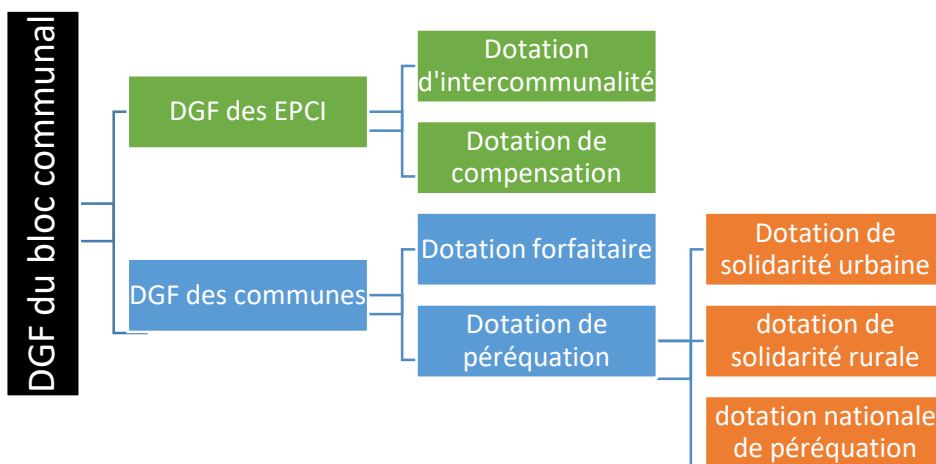
1 – Les principaux points de la LFI2022

- La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est égale à 3.4% (contre 0.2% en 2021)
- La compensation de la réforme des impôts de production (baisse de 50% de la valeur locative des locaux industriels) reste dynamique en 2022 = application de la revalorisation sur les bases compensées
- Le reversement, partiel ou total, de la taxe d'aménagement perçue par la commune vers l'EPCI devient une obligation. Cela nécessite des délibérations concordantes. Un décret est en attente de parution pour déterminer les conditions.
- Exonération de 100% de taxe foncière pendant 2 ans sans compensation pour :

- o Les résidences principales (la collectivité peut délibérer pour réduire ce taux d'exonération jusqu'à 40%)
- o Les résidences secondaires
- o Les entreprises uniquement sur 50% des bases
- Mise en place d'une compensation fiscale intégrale pendant 10 ans pour les exonérations de taxe foncière pour la construction de logements sociaux agréés entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2026
- Un EPCI, par délibération à la majorité simple, peut réduire les attributions de compensation de ses communes sans leur accord et à condition qu'il constate une diminution de ses bases imposables entraînant une perte de produit fiscal professionnel
 - o La réduction peut se faire soit sur la commune sur laquelle est constatée la perte de base, soit solidairement sur l'ensemble des communes
 - o La baisse d'une commune se limite à 5% de ses recettes réelles de fonctionnement

2 – La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) du bloc communal

La DGF du bloc communal se décompose ainsi



L'enveloppe globale de la DGF reste stable en 2022. Cependant certaines dotations spécifiques augmentent en volume :

- La dotation de solidarité urbaine : + 95 millions d'euros
- La dotation de solidarité rurale : + 95 millions d'euros
- La dotation d'intercommunalité : + 30 millions d'euros

A cela s'ajoute un crédit pour les effets de la hausse de la population : + 30 millions d'euros.

Afin de compenser ces hausses de 250 millions d'euros sur les dotations de péréquation, un écrêtement est prévu sur

- La dotation forfaitaire
- La dotation de compensation

3 – La loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022

La LPFP précise dans son article 13 que « à l'occasion du DOB, chaque collectivité territoriale ou EPCI présente ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts en cours et nouveaux minorés des remboursements de la dette

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. ».

Il s'agit de la dernière année. La crise sanitaire a mis fin dès 2020 aux « contrats de Cahors » mais cette disposition perdue.

Les cabinets spécialisés en analyses financières des collectivités semblent unanimes sur le fait que, compte tenu de la situation financière de la France, le prochain gouvernement sera amené à mettre en place un nouveau dispositif afin de réduire le déficit national.

Ce dispositif pourra prendre plusieurs formes :

- Réduction ou limitation des dépenses des collectivités avec des « pénalités » en cas de non-respect (= contrat de Cahors sous la présidence de Monsieur MACRON)
- Réduction des dotations de l'Etat (= contribution au redressement des finances publiques sous la présidence de Monsieur HOLLANDE)
- Un mixte des précédentes dispositions

III – Les indicateurs financiers et fiscaux

Les 3 principaux indicateurs utilisés pour répartir les dotations sont le potentiel financier, le potentiel fiscal et l'effort fiscal.

Potentiel fiscal = base de la commune * taux moyens nationaux

Potentiel financier = potentiel fiscal + dotation forfaitaire

Effort fiscal = produits fiscal de la commune / potentiel fiscal

La réforme de la taxe d'habitation et des impôts de production modifient en profondeur le calcul de ces indicateurs.

La réforme des indicateurs, ayant pour objectif de tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités, est intégrée dans la LFI2022 mais elle ne devrait produire aucun effet en 2022.

La mise en place d'une « fraction de correction » doit permettre de lisser sur les années 2023-2027 les effets des nouveaux indicateurs sur la répartition des dotations.

Les indicateurs seront pleinement utilisés à partir de 2028.

Les principales modifications des potentiels fiscaux et financiers pour les communes :

Le périmètre du potentiel fiscal et du potentiel financier des communes est élargi et intègre des ressources supplémentaires :

- la taxe sur les pylônes,
- la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE),
- la majoration sur les résidences secondaires,
- les DMTO (taxe additionnelle sur les droits de mutation à titre onéreux et le fonds de péréquation des DMTO) pris en compte de façon moyennée sur 3 ans,
- le prélèvement sur recettes de compensation des communes contributrices au FNGIR subissant une perte de bases de CFE institué l'an dernier (article 79 de la LFI pour 2021).

Les principales modifications de l'effort fiscal pour les communes

Le calcul de l'effort fiscal ne prend en compte que la pression fiscale exercée par la commune, en excluant celle exercée par l'EPCI à fiscalité propre sur le territoire de la commune.

Pour les communes, il se calcule dorénavant comme suit :

Produits réels perçus par la commune ~~et son EPCI~~ / produits potentiels* de la commune ~~et de son EPCI~~, avec :

Produits réels = THRS, TFPB, TFPNB, ~~TAFNB, TEOM/REOM~~ perçus par la commune ~~et/ou l'EPCI~~

Produits potentiels = potentiel fiscal de la commune ~~et de l'EPCI~~ (THRS, TFPB, TFPNB) + ~~produits réels TAFNB perçus par la commune ou l'EPCI~~

Les indicateurs 2021 pour Chaumont :

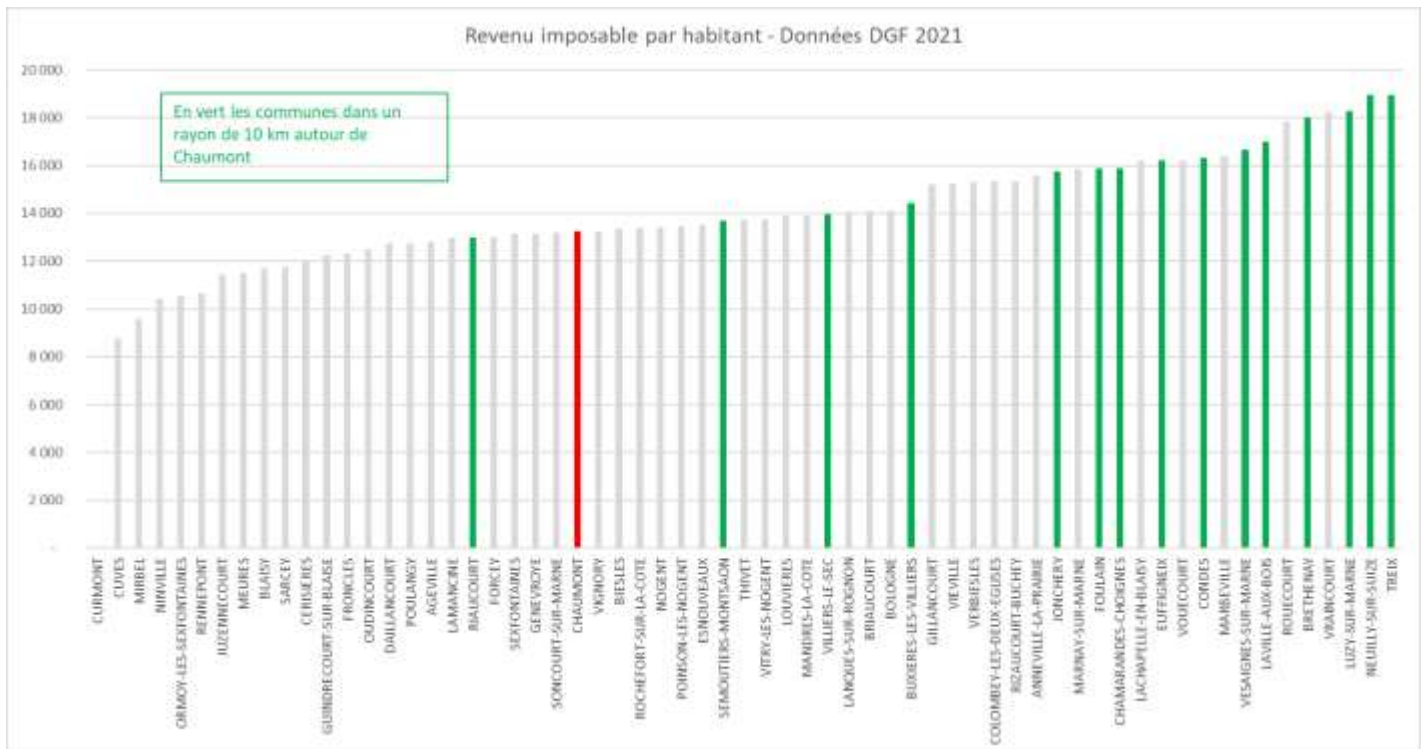
	Chaumont	Strate
Potentiel fiscal / habitant	694,40 €	1 120,13 €
Potentiel financier / habitant	870,53 €	1 223,38 €
Effort fiscal	1,734996	1,219049

Source : DGCL - Année 2021

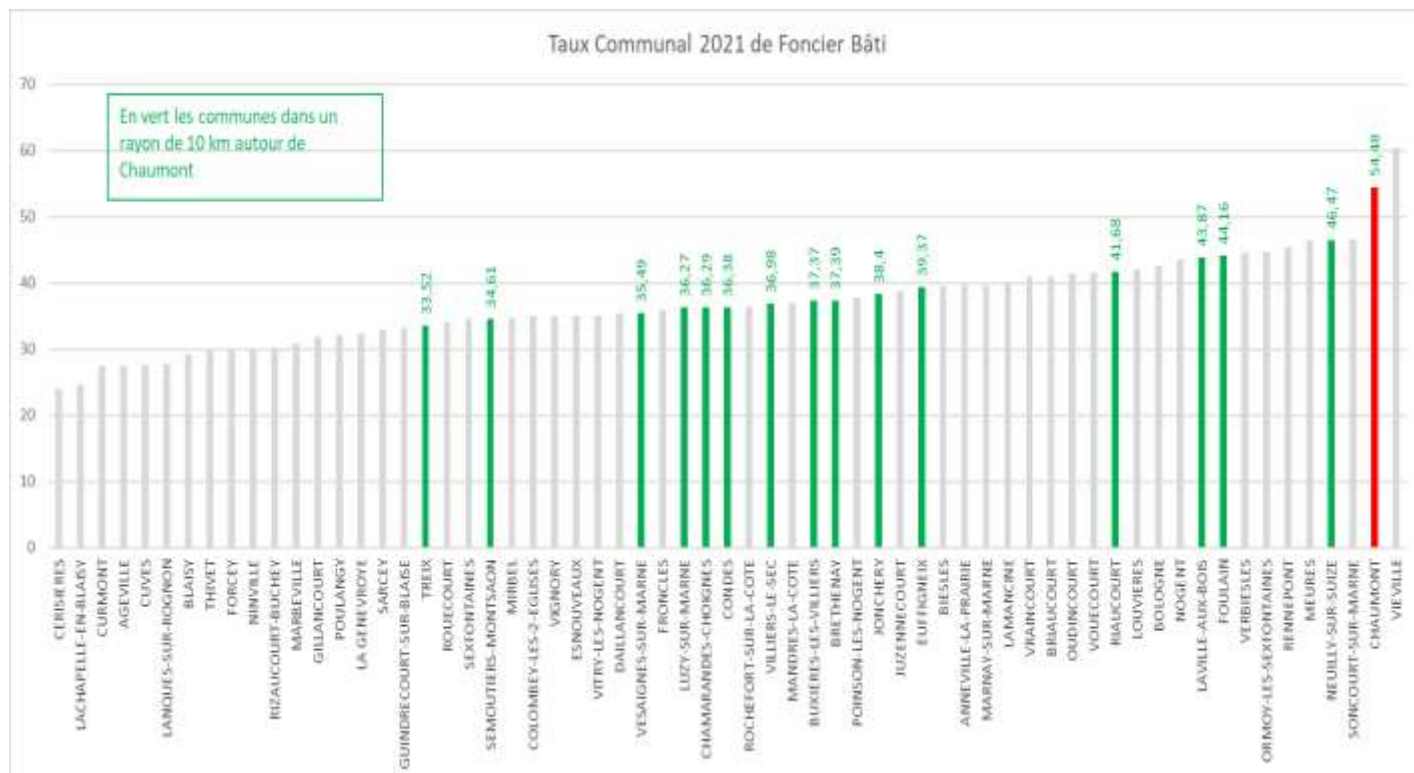
	Saint-Dizier	Chaumont	Langres	Nogent	Joinville	Wassy
Population DGF 2021	24 241	23 507	8 268	3 781	3 154	2 998
Potentiel fiscal / habitant	630,42 €	694,40 €	1 109,56 €	1 431,44 €	646,26 €	791,31 €
Potentiel financier / habitant	779,81 €	870,53 €	1 188,02 €	1 499,73 €	803,32 €	958,34 €
Effort fiscal	1,320926	1,734996	1,429936	1,326444	1,440014	1,409715

Source : DGCL - Année 2021

Le revenu imposable des communes de l'agglomération



Le taux de foncier bâti des communes de l'agglomération



IV – Les orientations budgétaires du budget principal

1 – L’analyse rétrospective 2014-2021 du budget principal

La collectivité a fait le choix du passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2021. Afin de faciliter les comparaisons annuelles, l’ensemble des réalisations de 2014 à 2020 ont été transposées dans cette nouvelle nomenclature comptable

A– La COVID19

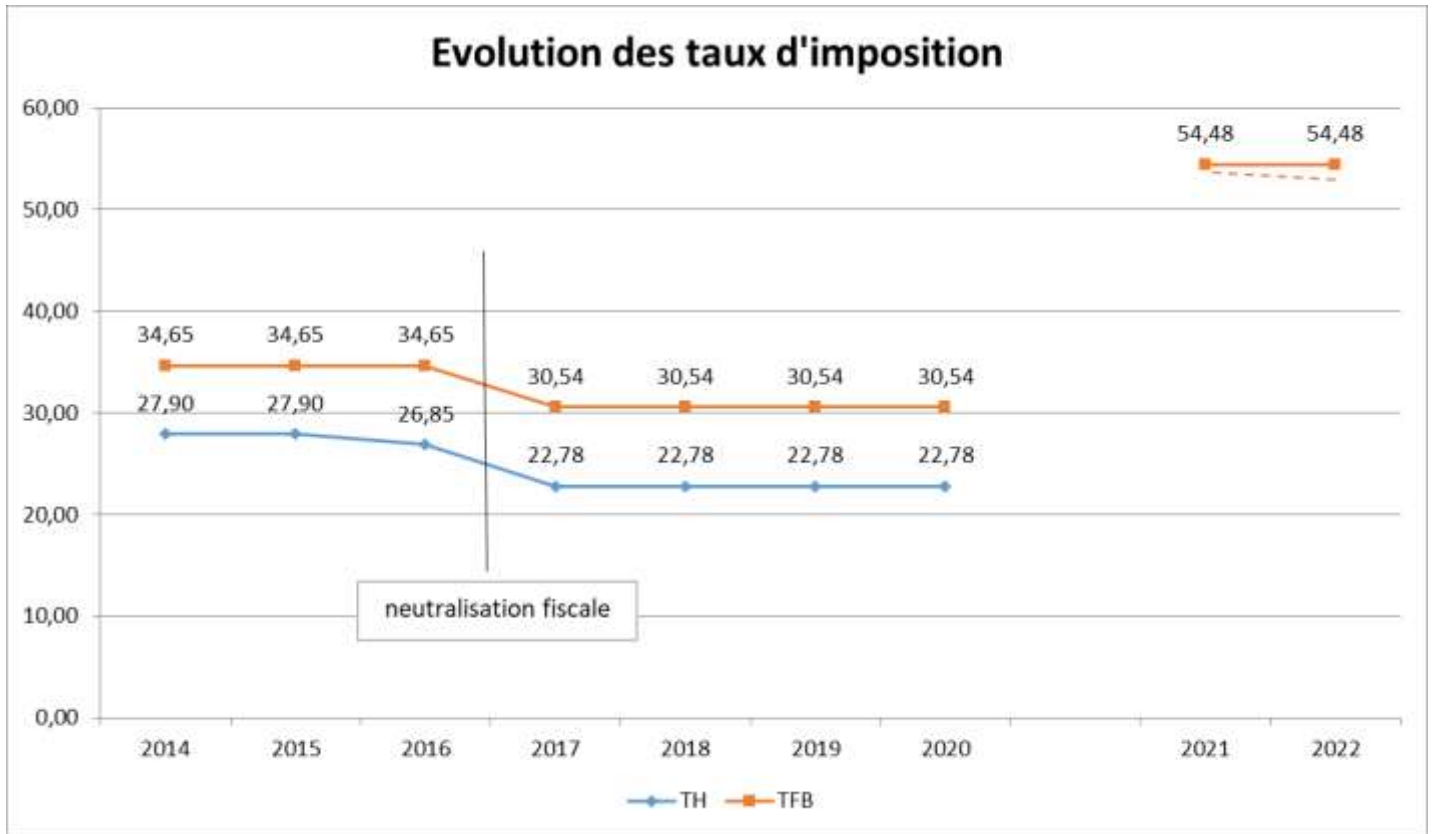
Le coût du centre de vaccination de Chaumont représente environ 71k€ en 2021. La ville a sollicité des aides de l’Etat.

Une subvention de 28,5k€ a été perçue pour le 1^{er} semestre 2021 et une demande à hauteur de 35k€ a été faite pour le 2nd semestre.

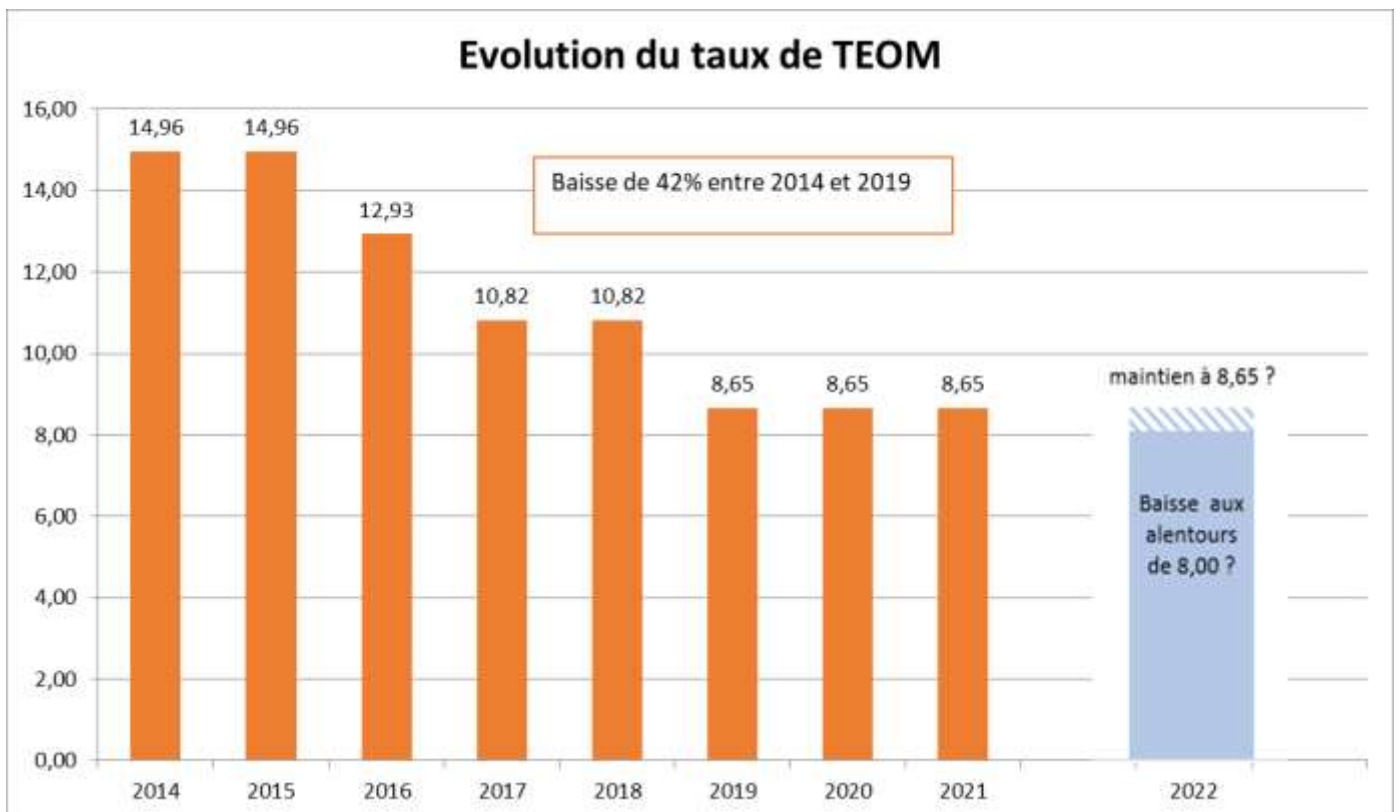
En parallèle, la ville a déboursé environ 20.6k€ pour des achats de produits directement liés à la COVID19 (produits d’entretien, plexiglas...)

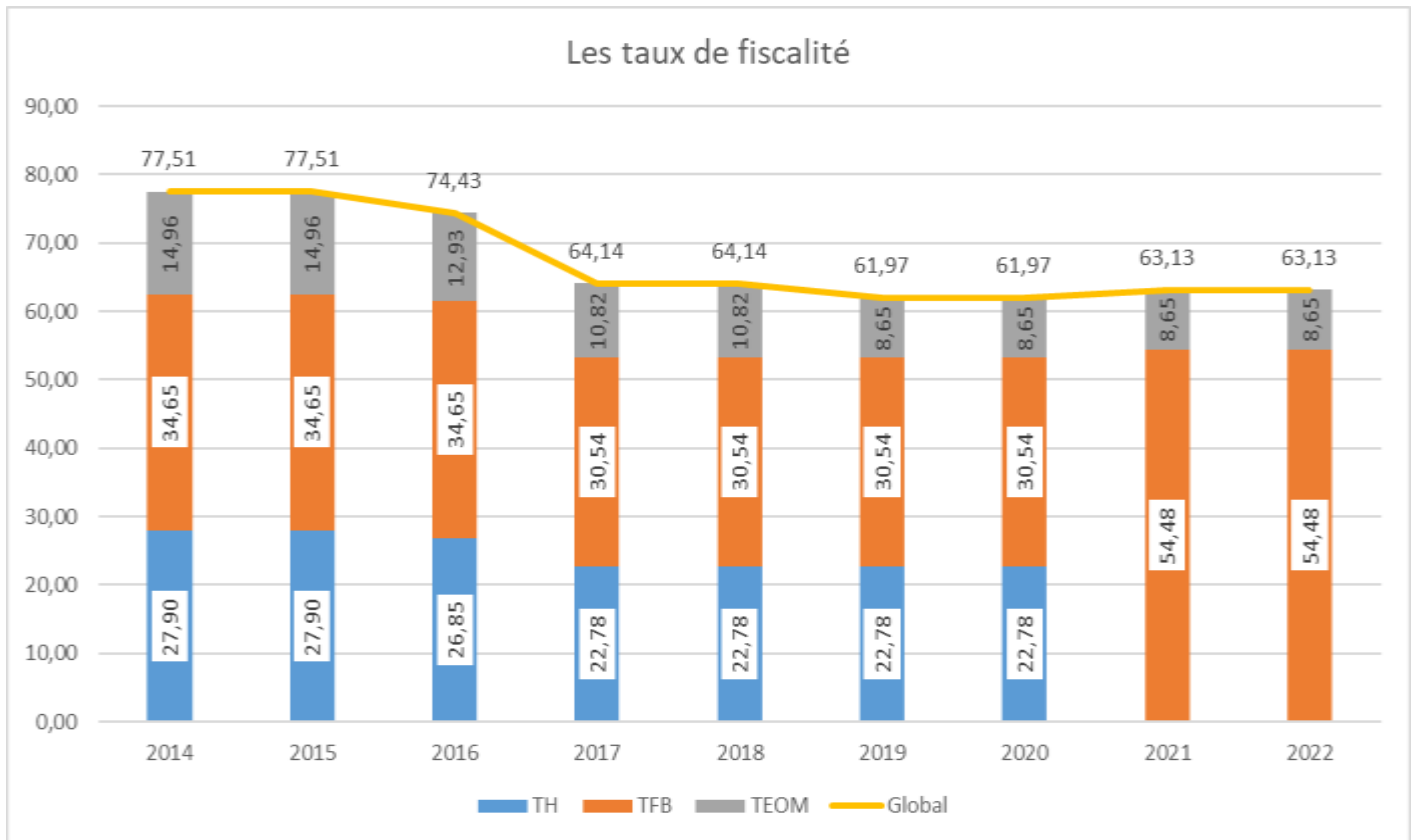
B– Les taux de fiscalité

Le maintien voire la baisse du taux de taxe foncière sur le bâti en limitant l’impact de la revalorisation des bases à l’inflation.



Une baisse envisageable du taux de TEOM en fonction des bases prévisionnelles 2022 notifiées par l'Etat.





C - Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont en légère hausse d'environ 108k€ par rapport à l'année 2020 marquée par la crise sanitaire et en légère baisse de 112k€ par rapport à 2019, année de référence.

	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021 provisoire
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	18 k€	29 k€	40 k€	6 k€	1 k€	2 k€	51 k€	56 k€
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	3 069 k€	3 204 k€	3 287 k€	3 468 k€	3 415 k€	3 488 k€	3 188 k€	3 043 k€
dont quote part versée par l'agglomération	1 627 k€	1 906 k€	1 878 k€	2 080 k€	2 046 k€	1 959 k€	1 816 k€	1 827 k€
73 - IMPOTS ET TAXES	76 k€	606 k€	438 k€	477 k€	670 k€	404 k€	455 k€	431 k€
dont FPIC	0 k€	446 k€	380 k€	337 k€	415 k€	346 k€	345 k€	349 k€
731 - FISCALITE LOCALE	19 753 k€	20 326 k€	20 085 k€	17 282 k€	17 267 k€	17 086 k€	17 238 k€	17 532 k€
Dont taxes foncières et habitation	15 244 k€	15 688 k€	15 697 k€	13 595 k€	13 567 k€	13 801 k€	13 996 k€	14 192 k€
Dont TEOM	3 451 k€	3 503 k€	3 105 k€	2 619 k€	2 644 k€	2 145 k€	2 174 k€	2 188 k€
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 359 k€	10 239 k€	10 348 k€	10 063 k€	9 877 k€	9 623 k€	9 882 k€	9 909 k€
dont Dotation Forfaitaire	5 848 k€	5 123 k€	4 545 k€	4 254 k€	4 228 k€	4 232 k€	4 179 k€	4 181 k€
dont Dotation de Solidarité Urbaine	2 108 k€	2 544 k€	2 944 k€	3 120 k€	3 228 k€	3 315 k€	3 405 k€	3 482 k€
dont Dotation Nationale de Péréquation	519 k€	610 k€	593 k€	606 k€	548 k€	560 k€	542 k€	548 k€
Dont compensations fiscales de l'Etat	560 k€	598 k€	533 k€	545 k€	543 k€	555 k€	605 k€	669 k€
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	394 k€	1 723 k€	395 k€	418 k€	1 905 k€	373 k€	316 k€	276 k€
76 - PRODUITS FINANCIERS	0 k€	0 k€	26 k€	26 k€	26 k€	26 k€	26 k€	26 k€
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	104 k€	383 k€	449 k€	120 k€	511 k€	395 k€	22 k€	13 k€
dont produit des cessions	104 k€	383 k€	449 k€	119 k€	511 k€	395 k€	22 k€	13 k€
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	33 773 k€	36 512 k€	35 068 k€	31 859 k€	33 672 k€	31 398 k€	31 178 k€	31 286 k€
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 695 k€	2 649 k€	696 k€	1 151 k€	1 265 k€	2 220 k€	655 k€	1 199 k€
043 - OPE.D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONCT.	0 k€	1 139 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	35 467 k€	40 300 k€	35 763 k€	33 010 k€	34 937 k€	33 618 k€	31 833 k€	32 485 k€

D – Les dépenses de fonctionnement

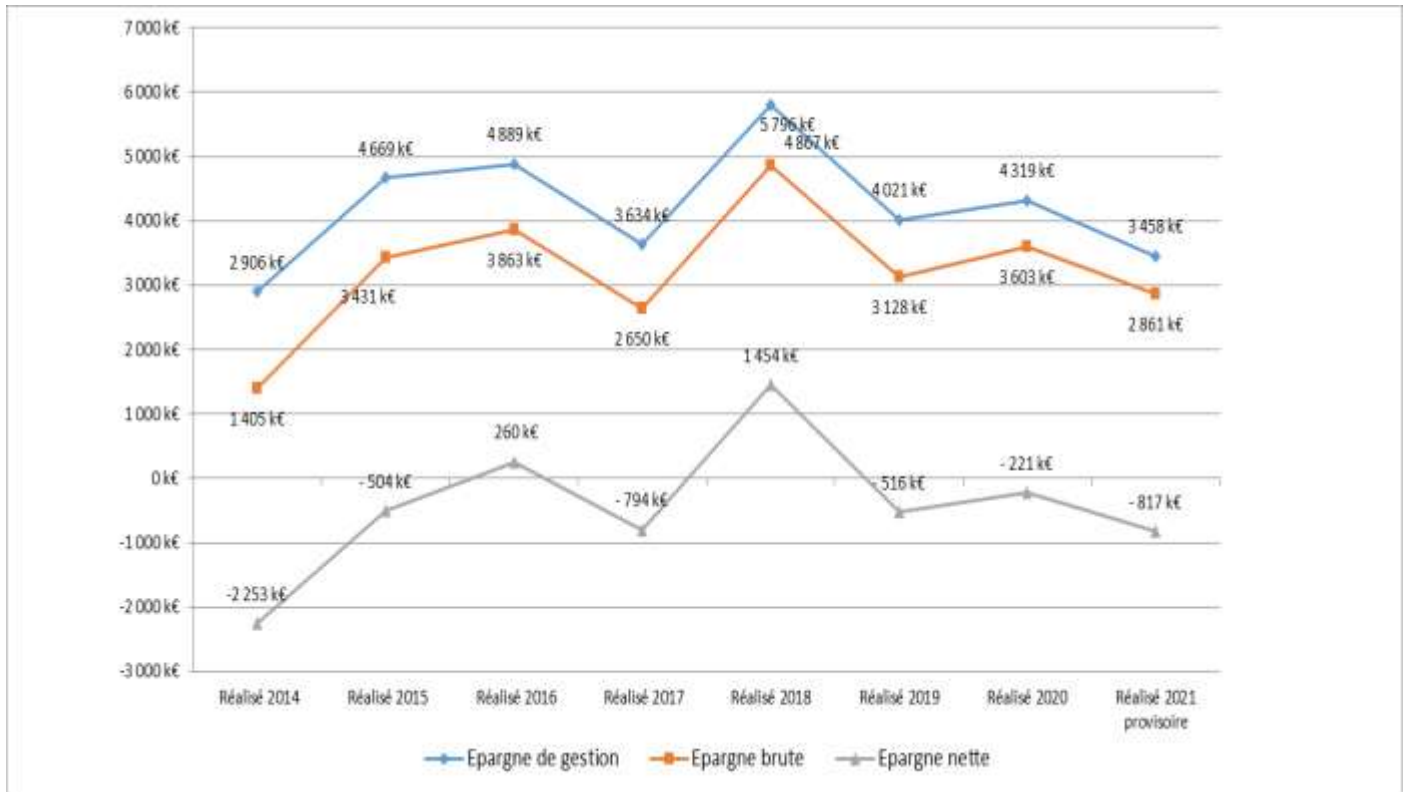
Les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation d'environ 859k€ par rapport à 2020 et de 537k€ par rapport à 2019

	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021 provisoire
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 049 k€	5 743 k€	5 585 k€	5 617 k€	5 553 k€	5 495 k€	5 145 k€	5 353 k€
dont 60 - Achats et variations de stocks	2 471 k€	2 359 k€	2 108 k€	2 211 k€	2 205 k€	2 233 k€	2 350 k€	2 294 k€
dont 61 - Services extérieurs	1 436 k€	1 378 k€	1 349 k€	1 332 k€	1 443 k€	1 360 k€	1 183 k€	1 258 k€
dont 62 - Autres services extérieurs	1 858 k€	1 709 k€	1 851 k€	1 682 k€	1 671 k€	1 657 k€	1 368 k€	1 572 k€
dont 63 - Impôts, taxes et versements assimilés	284 k€	296 k€	276 k€	392 k€	235 k€	245 k€	244 k€	229 k€
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	14 777 k€	14 943 k€	14 622 k€	14 522 k€	13 928 k€	13 448 k€	13 594 k€	13 765 k€
dont 6216 - Refacturation	14 033 k€	14 325 k€	14 124 k€	14 104 k€	13 686 k€	13 230 k€	13 287 k€	13 525 k€
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 176 k€	3 228 k€	3 228 k€	3 806 k€	3 829 k€	3 527 k€	3 529 k€	3 666 k€
dont Attribution de compensation versée à l'agglomération (neutralisation fiscale en 2017)	3 176 k€	3 228 k€	3 228 k€	1 141 k€	1 160 k€	1 371 k€	1 371 k€	1 560 k€
dont Reversement TEOM	0 k€	0 k€	0 k€	2 608 k€	2 608 k€	2 144 k€	2 147 k€	2 107 k€
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 761 k€	7 546 k€	6 269 k€	4 135 k€	4 028 k€	4 486 k€	4 543 k€	5 005 k€
dont service incendie	1 645 k€	1 628 k€	1 655 k€	1 601 k€	1 607 k€	1 629 k€	1 649 k€	1 721 k€
dont subventions CCAS et CDE	666 k€	600 k€	600 k€	454 k€	454 k€	147 k€	154 k€	151 k€
dont subventions de fonctionnement aux associations (hors avantages en nature)	1 184 k€	872 k€	955 k€	1 198 k€	1 542 k€	2 198 k€	2 130 k€	2 062 k€
66 - CHARGES FINANCIERES	1 440 k€	1 204 k€	1 010 k€	1 006 k€	932 k€	858 k€	733 k€	609 k€
dont intérêts de la dette	1 294 k€	1 345 k€	861 k€	857 k€	804 k€	749 k€	633 k€	568 k€
dont intérêts du PPP	178 k€	167 k€	148 k€	145 k€	132 k€	119 k€	105 k€	91 k€
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	61 k€	34 k€	42 k€	5 k€	22 k€	60 k€	9 k€	13 k€
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	32 264 k€	32 698 k€	30 756 k€	29 090 k€	28 293 k€	27 874 k€	27 553 k€	28 412 k€
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 447 k€	4 303 k€	3 653 k€	2 873 k€	3 571 k€	4 037 k€	2 626 k€	2 531 k€
043 - OPE.D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONCT.	0 k€	1 139 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	35 711 k€	38 140 k€	34 409 k€	31 963 k€	31 864 k€	31 911 k€	30 179 k€	30 943 k€

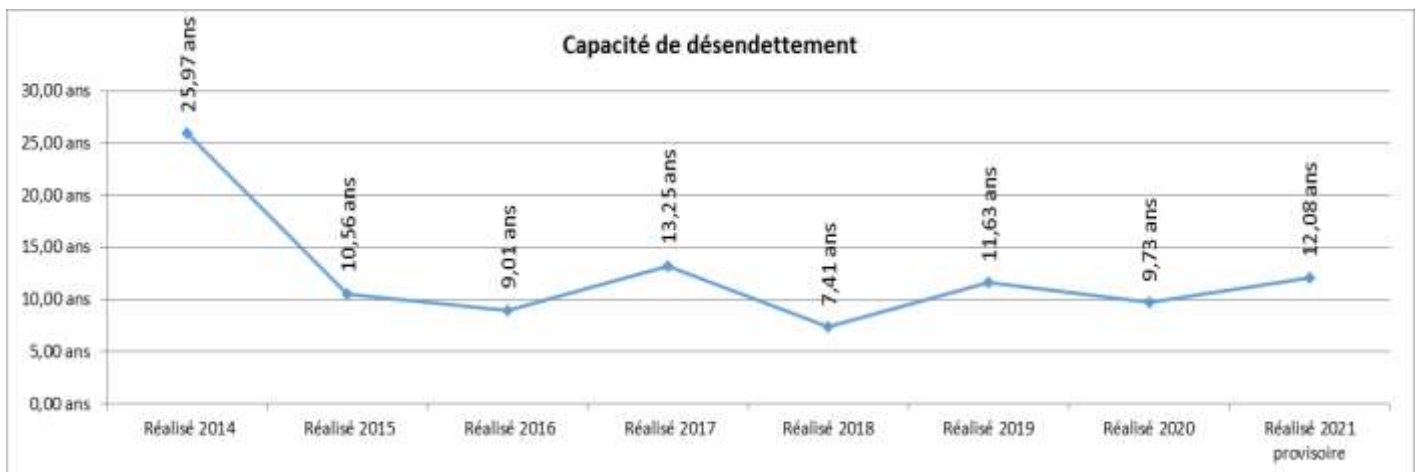
E – Les épargnes et la capacité de désendettement

Compte tenu de la baisse des recettes réelles et de la hausse des dépenses réelles, les épargnes sont en baisse.

	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021 provisoire
Epargne de gestion	2 906 k€	4 669 k€	4 889 k€	3 634 k€	5 796 k€	4 021 k€	4 319 k€	3 458 k€
Epargne brute	1 405 k€	3 431 k€	3 863 k€	2 650 k€	4 867 k€	3 128 k€	3 603 k€	2 861 k€
Epargne nette	-2 253 k€	-504 k€	260 k€	-794 k€	1 454 k€	-516 k€	-221 k€	-817 k€
Capacité de désendettement	25,97 ans	10,56 ans	9,01 ans	13,25 ans	7,41 ans	11,63 ans	9,73 ans	12,08 ans



La capacité de désendettement est de 12.08 ans, le seuil d'alerte étant généralement fixé à 15 ans.



F – Le compte administratif 2021 provisoire

	Réalisé 2021 provisoire	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 328 k€	9,29%
013 - Atténuations de charges	56 k€	0,16%
70 - Produits des services, du domaine et ventes	3 043 k€	8,50%
73 - Impôts et taxes	431 k€	1,20%
731 - Fiscalité locale	17 532 k€	48,96%
74 - Dotations, subventions et participations	9 909 k€	27,67%
75 - Autres produits de gestion courante	276 k€	0,77%
76 - Produits financiers	26 k€	0,07%
77 - Produits exceptionnels	13 k€	0,04%
042 - Transfert de charges (op. d'ordre)	1 199 k€	3,35%
Total des recettes de fonctionnement	35 813 k€	100,00%

	Réalisé 2021 provisoire	
011 - Charges à caractère général	5 353 k€	17,30%
012 - Charges de personnel	13 765 k€	44,49%
014 - Atténuations de produits	3 666 k€	11,85%
65 - Autres charges de gestion courante	5 005 k€	16,18%
66 - Charges financières	609 k€	1,97%
67 - Charges exceptionnelles	13 k€	0,04%
042 - Transfert de charges (op. d'ordre)	2 531 k€	8,18%
Total des dépenses de fonctionnement	30 943 k€	100,00%

G – Les ratios nationaux

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021 provisoire	Strate nationale 2019 (1) (20 000 - 50 000 hab)
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) par habitant	1 194 €/hab	1 179 €/hab	1 170 €/hab	1 182 €/hab	1 219 €/hab	1 228 €/hab
Produit des impositions directes par habitant	568 €/hab	573 €/hab	583 €/hab	604 €/hab	612 €/hab	659 €/hab
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) par habitant	1 401 €/hab	1 494 €/hab	1 440 €/hab	1 346 €/hab	1 349 €/hab	1 431 €/hab
Dépenses brutes d'équipement par habitant	205 €/hab	316 €/hab	229 €/hab	208 €/hab	288 €/hab	358 €/hab
Encours de la dette par habitant	1 468 €/hab	1 525 €/hab	1 537 €/hab	1 512 €/hab	1 491 €/hab	1 044 €/hab
DGF par habitant	334 €/hab	338 €/hab	343 €/hab	351 €/hab	354 €/hab	200 €/hab
Dépenses de personnel par rapport au DRF	50,8%	49,9%	48,6%	49,6%	48,7%	61,4%
DRF + remboursement de la dette par rapport aux RRF	98,8%	88,5%	92,0%	100,1%	103,6%	93,1%
Dépenses brutes d'équipement par rapport aux RRF	14,7%	21,1%	15,9%	15,5%	21,4%	25,0%
Encours de la dette par rapport au RRF	104,8%	102,1%	106,7%	112,4%	110,5%	73,0%

(1) Source : Les collectivités locales en chiffres 2021 - DGCL

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021 provisoire
Dépenses de personnel + AC mutualisation par rapport au DRF	64,8%	59,8%	60,6%	66,7%	67,0%

Il est à noter que la strate nationale regroupe l'ensemble des communes et qu'il n'est pas fait de distinction entre les communes appartenant à un EPCI en FPU ou non. Ainsi, les compétences exercées par l'ensemble des communes du territoire sont hétéroclites et la comparaison des ratios doit être nuancée.

2 – Les évolutions prévisionnelles du fonctionnement pour 2022

Les objectifs de 2022 visent à la fois à garantir le service rendu à la population et à maintenir une gestion budgétaire rigoureuse avec toujours les aléas de la crise sanitaire qui perdure en ce début d'année.

Le 1^{er} semestre sera concerné par le travail de rédaction de la future convention juridique et financière avec l'agglomération sur la mutualisation du personnel et les flux financiers réciproques s'y rapportant.

La perte de 146 habitants suite au recensement de l'INSEE va engendrer de facto une baisse des dotations

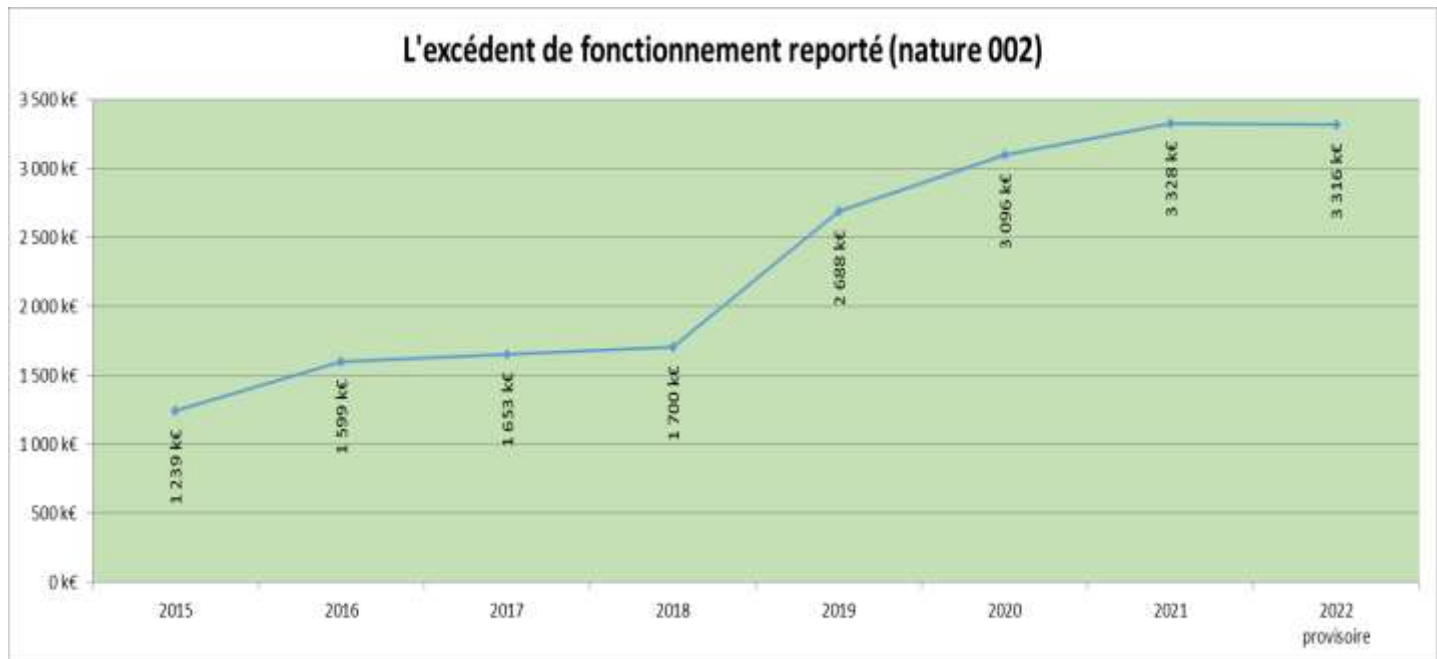
Sur les recettes de fonctionnement :

	Crédit 2021	Réalisé 2021 provisoire	Tendance 2022
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	- €	55 774,09 €	- € Ce chapitre retrace essentiellement les avoirs. Ces recettes sont aléatoires et ne donne pas lieu à prévision
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 310 000,00 €	1 198 815,66 €	1 250 000,00 € Il constate les amortissements des subventions
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 920 510,00 €	3 042 866,06 €	3 050 000,00 € Il s'agit d'une part des produits ser service rendus à la population et d'autre part de la facturation de la quote-part à l'agglomération.
73 - IMPOTS ET TAXES	394 621,00 €	431 230,50 €	480 000,00 € Il concerne les impôts et taxes hors fiscalité locale notamment le FNGIR, le FPIC et la DSC
731 - FISCALITE LOCALES	17 079 420,00 €	17 532 428,67 €	17 900 000,00 € Le produit de la TF sera en hausse compte tenu de la revalorisation des bases.
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	9 641 315,00 €	9 908 806,06 €	9 950 000,00 € La baisse de la population va engendre une baisse de la dotation forfaitaire. La DSU devrait légèrement progresser et les compensations fiscales se maintenir
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	151 330,00 €	276 084,45 €	275 000,00 € il s'agit essentiellement des revenus des immeubles
76 - PRODUITS FINANCIERS	26 000,00 €	25 906,51 €	26 000,00 € ce chapitre constate le fonds de soutien aux emprunts toxiques
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	12 601,53 €	- € Les recettes exceptionnelles ne font pas l'objet de prévisions
Total des recettes de fonctionnement (hors résultat)	31 523 196,00 €	32 484 513,53 €	32 931 000,00 €

Sur les dépenses de fonctionnement

	Crédit 2021	Réalisé 2021 provisoire	Tendance 2022
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 980 139,45 €	5 352 697,74 €	5 370 000,00 € Il est nécessaire de maitriser le chapitre malgré l'inflation et la hausse de l'énergie
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	14 014 385,00 €	13 765 497,23 €	13 970 000,00 € les charges de personnel subisse chaque année une hausse naturelle due au GVT mais également aux décisions de l'Etat (revalorisation des catégories C)
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 716 220,00 €	3 666 220,00 €	3 580 000,00 € ce chapitre retrace le versement des attributions de compensation ainsi que celui du produit de la TEOM
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 516 400,00 €	- €	1 500 000,00 €
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 500 000,00 €	2 531 432,71 €	3 000 000,00 € Il s'agit principalement des amortissements des immobilisations
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 360 083,00 €	5 005 221,08 €	5 030 000,00 € ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les participations obligatoires (SDIS...) ainsi que les subventions aux associations
66 - CHARGES FINANCIERES	733 500,00 €	608 878,31 €	580 000,00 € les intérêts de la dette sont en légère diminution
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000,00 €	13 184,48 €	30 000,00 € ce chapitre comprend les annulations de mandats sur les exercices antérieurs
Total des dépenses de fonctionnement	34 850 727,45 €	30 943 131,55 €	33 060 000,00 €

L'excédent de fonctionnement reporté en 2022, c'est-à-dire le résultat de fonctionnement 2021, se maintient au niveau de celui de 2020



3 – Les informations sur le personnel

L'ensemble du personnel est mutualisé avec l'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2014 à l'exception des collaborateurs de cabinet.

Compte tenu de cette spécificité, les informations sur le personnel ne peuvent être différenciées de celles de l'agglomération.

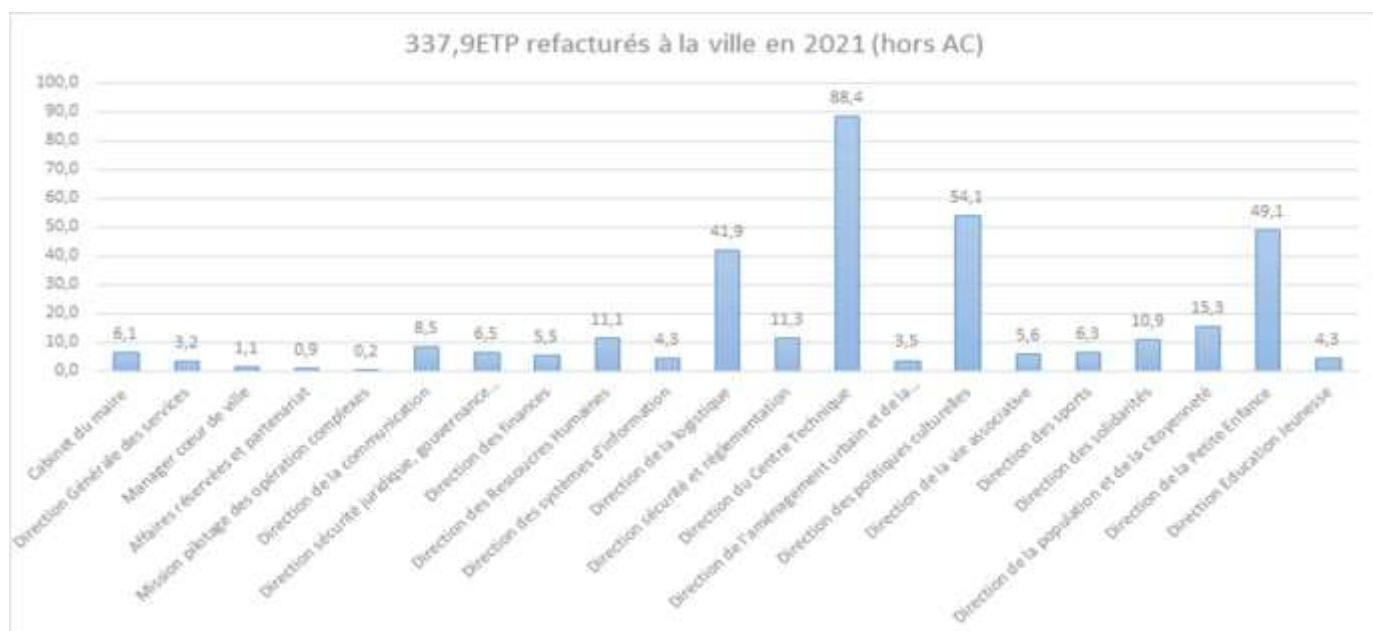
Au 1^{er} janvier 2022, les effectifs permanents de l'agglomération représentent 614 emplois permanents (-14 agents) pourvus représentant 566.94 ETP (-16.87 postes).

Suite à la mutualisation, il existe 3 cas pour le personnel :

- Le personnel 100% agglomération
- Le personnel 100% ville
- Le personnel mutualisé ville/agglomération

Le nombre d'ETP en 2021 :

	Nombre d'ETP
100% agglomération	331,5
Mutualisé agglomération	41,5
Total ETP agglomération	373,0
100% ville	169,3
Mutualisé ville	168,6
Total ETP ville	337,9
Total ETP	710,9



Il est à noter que le nombre d'agents contractuels non permanent en contrat d'une durée d'un an est en hausse au 1er janvier 2022, avec une statistique de 133 agents (+14 agents) pour 96.45 ETP (+12.79 ETP).

Globalement, le nombre d'agents est stable entre le 1er janvier 2021 et le 1er janvier 2022, avec un équivalent temps plein moindre de 4.08 unités.

Il est à noter que la poursuite du plan d'accès à l'emploi stagiaire, mis en place dès 2015, a été effective en 2021, avec une décision permettant de « déprécariser » :

- 22 agents contractuels non permanents de catégorie C (12 en 2020)
- 9 agents nommés stagiaires suite à réussite à concours (catégorie A, B et C)

Les emplois non permanents de droit privé :

- 8 apprentis
- 7 emplois aidés
- 3 agents recrutés sous convention GEDA.

Par ailleurs, il convient de préciser que la collectivité a reçu 5 services civiques au cours des 3 dernières années, 1 est en cours d'accueil pour le campus connecté. L'agrément a été renouvelé au 1er février 2020 sur 3 missions.

De plus, des conventions de mise à disposition individuelles et/ou de services sont mise en place de façon ascendante, ou descendante.

La convention de mutualisation :

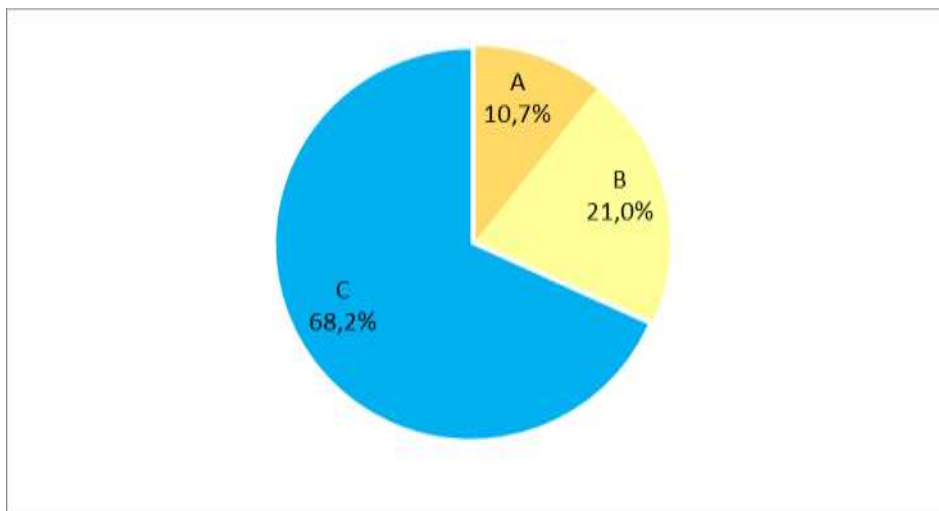
La CRC, dans son rapport définitif, a précisé la nécessité d'une convention entre la ville et l'agglomération sur la mutualisation du personnel.

Dans l'attente d'une convention juridique et financière définitive, une convention temporaire de 6 mois a été signée le 18 janvier 2022 par les deux collectivités. Cette convention temporaire reprend les modalités de refacturation en vigueur depuis 2014. Elle a permis à la ville de rembourser les mois d'octobre à décembre 2021 et de faire le remboursement mensuellement depuis janvier 2022

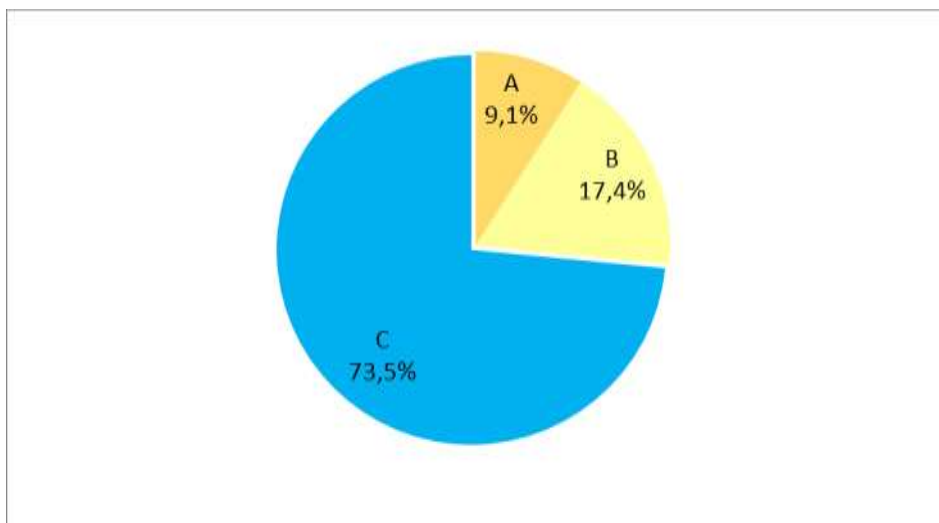
Dans l'attente de la convention définitive, les prévisions/tendances 2022 concernant les ressources humaines sont « à périmètre constant ».

La structure des effectifs par catégorie :

- Les emplois permanents



- Les emplois permanents et non permanents (CDD d'une année)



La répartition des éléments de la rémunération :

	Paie ville et refacturation	
Traitement indiciaire	8 019 k€	58%
Nouvelle bonification indiciaire	54 k€	0%
Supplément familial de traitement	62 k€	0%
Heures supplémentaires	83 k€	1%
Régime indemnitaire	1 703 k€	12%
Indemnités chômage	137 k€	1%
Charges patronales	3 788 k€	27%
Total	13 845 k€	100%

A la refacturation s'ajoutent les attributions de compensation liées à la mutualisation qui s'élèvent à 7.2M€ dont 0.6M€ pour les piscines.

Les avantages en nature :

- Un véhicule de fonction pour le Directeur Général des Services
- Deux logements de fonction (1 pour le gardien des cimetières et 1 pour le gardien du centre technique)

Le temps de travail :

Le temps de travail « agglomération » est conforme à la réglementation.

Un travail sur le temps de travail des agents bénéficiaires du régime « ville de Chaumont » en cours depuis 2014, et finalisé par délibération du conseil communautaire du 25 novembre 2021 a permis la mise en conformité au 1^{er} janvier 2022 à un temps de travail de 1607 h, imposé par la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la Fonction Publique.

Les décisions prises depuis 2014 concernent :

- La proratisation des jours de congés l'année du départ à la retraite (*mise en place au 1^{er} juillet 2014*)
- La suppression de 3 jours du Maire amenant le temps de travail entre 1526h et 1547h selon l'ancienneté (*mise en place au 1^{er} janvier 2015*),
- La suppression d'un nouveau jour du maire au 1^{er} janvier 2019 (temps de travail effectif compris désormais entre 1533 h et 1554h).
- Le passage aux 1607h pour tous le 1^{er} janvier 2022.

Au 1^{er} janvier 2022, 398 agents bénéficient du régime « ville de Chaumont ». Ils étaient 420 en 2022, 431 en 2020, 449 en 2019, 488 en 2018 et 518 en 2017.

Les évolutions :

En complément du classique glissement vieillesse technicité (GVT), les mesures liées à l'évolution des carrières applicables au 1^{er} janvier 2022 sont également intégrées dans la prévision budgétaire :

- **Apprentissage.** Mise en place de la nouvelle « taxe apprentissage ». Cette cotisation annuelle plafonnée permet de mutualiser les coûts et donc de faciliter le recours aux apprentis dans les collectivités de toute taille.
- **Catégories C.** Au 1^{er} janvier, une évolution salariale est accordée aux agents de catégorie C en début de carrière et aux premiers échelons (via des reclassements indiciaires pour les premiers, et une accélération du déroulé de carrière pour les seconds). Ces agents bénéficieront également d'une bonification d'ancienneté d'un an.
- **Indemnité inflation.** Les employeurs territoriaux doivent verser une indemnité de 100 euros à tous leurs agents (fonctionnaires et contractuels) ayant perçu un revenu jusqu'à 26 000 euros brut sur la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2021. Cette indemnité doit être versée avant le 28 février. Elle doit aider les agents à faire face à la hausse des prix de l'énergie et des carburants.

- **Rémunération :**

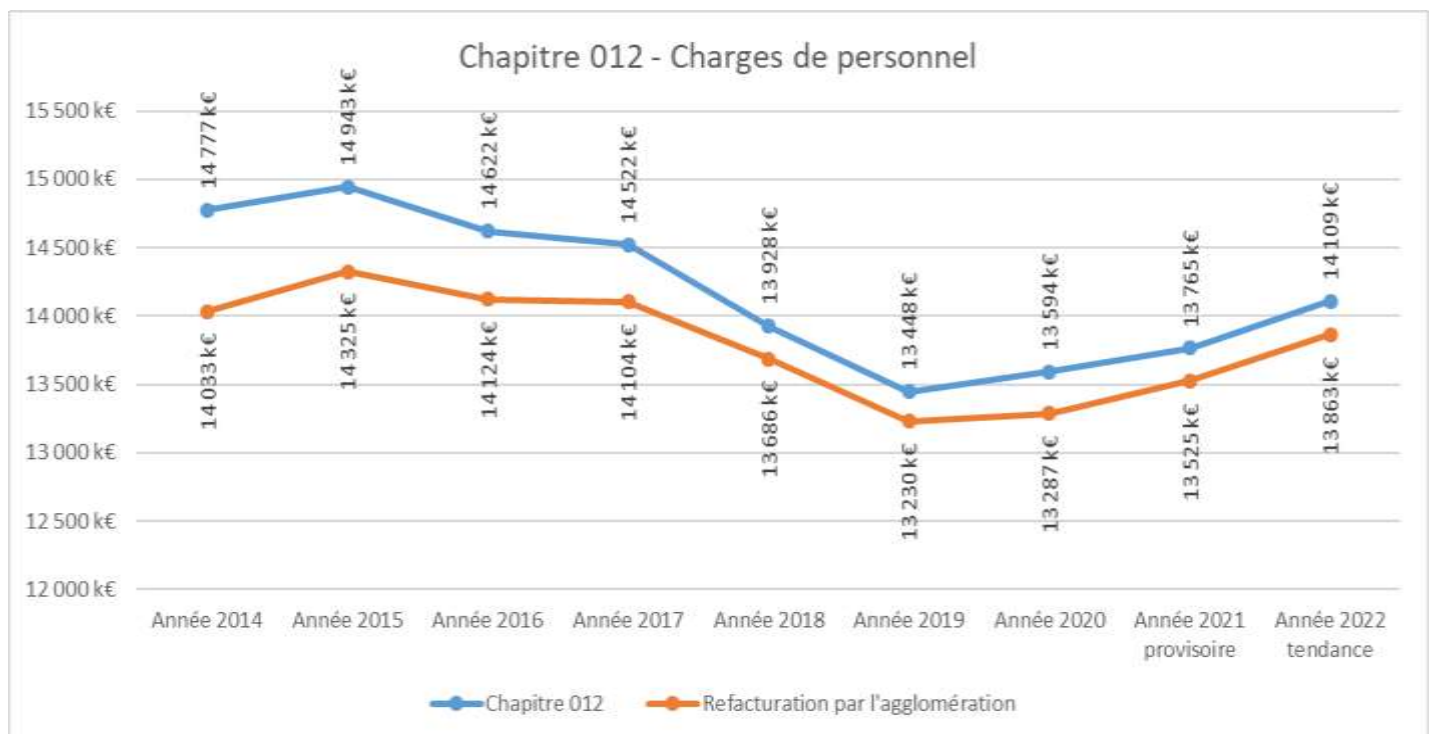
- o Le SMIC est revalorisé au 1er janvier de 0,9 %. Le SMIC horaire brut passe à 10,57 euros. Le SMIC mensuel brut, pour une personne à temps plein, s'élève à 1603 euros (1269 euros net par mois).
- o L'indice minimum de traitement dans la fonction publique est porté à 343 points, soit 1607,31 euros bruts mensuels (décret n°2021-1749 du 22 décembre 2021).

- **Sécur de la santé transposé** pour les personnels des crèches et halte-garderie. Les mesures salariales accordées au personnel soignant dans le cadre du Sécur de la santé sont transposées au 1^{er} janvier dans la territoriale pour certains agents de catégorie A de la filière médico-sociale, les auxiliaires de puériculture.

Le budget intégrera également le complément d'action sociale liée à la revalorisation des chèques déjeuners, identifiée comme mesure de compensation suite à la mise en conformité du règlement intérieur du temps de travail (pour mémoire : + 176 000€ pour l'agglomération).

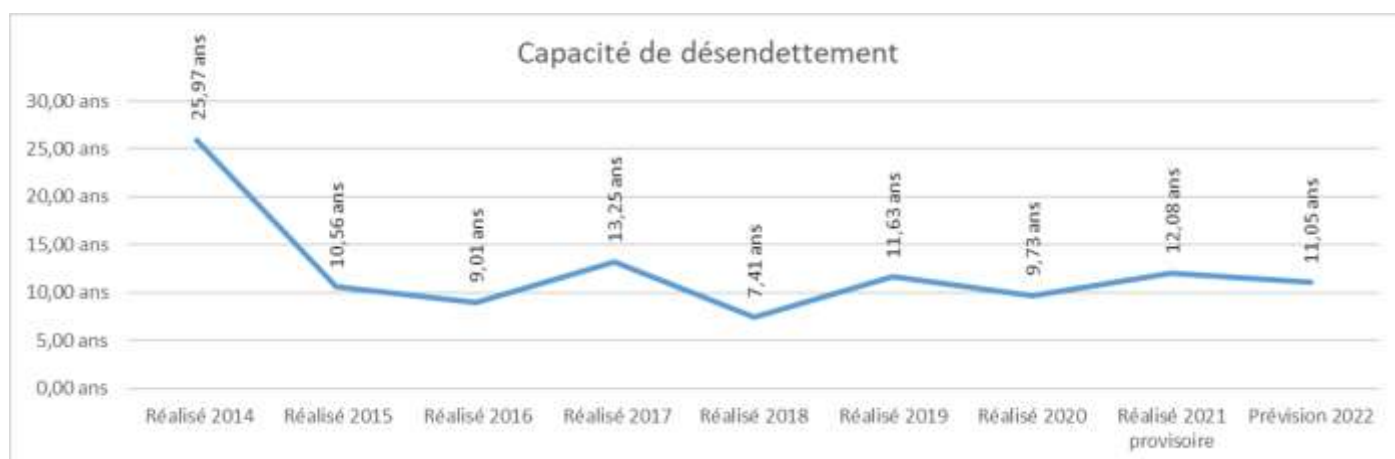
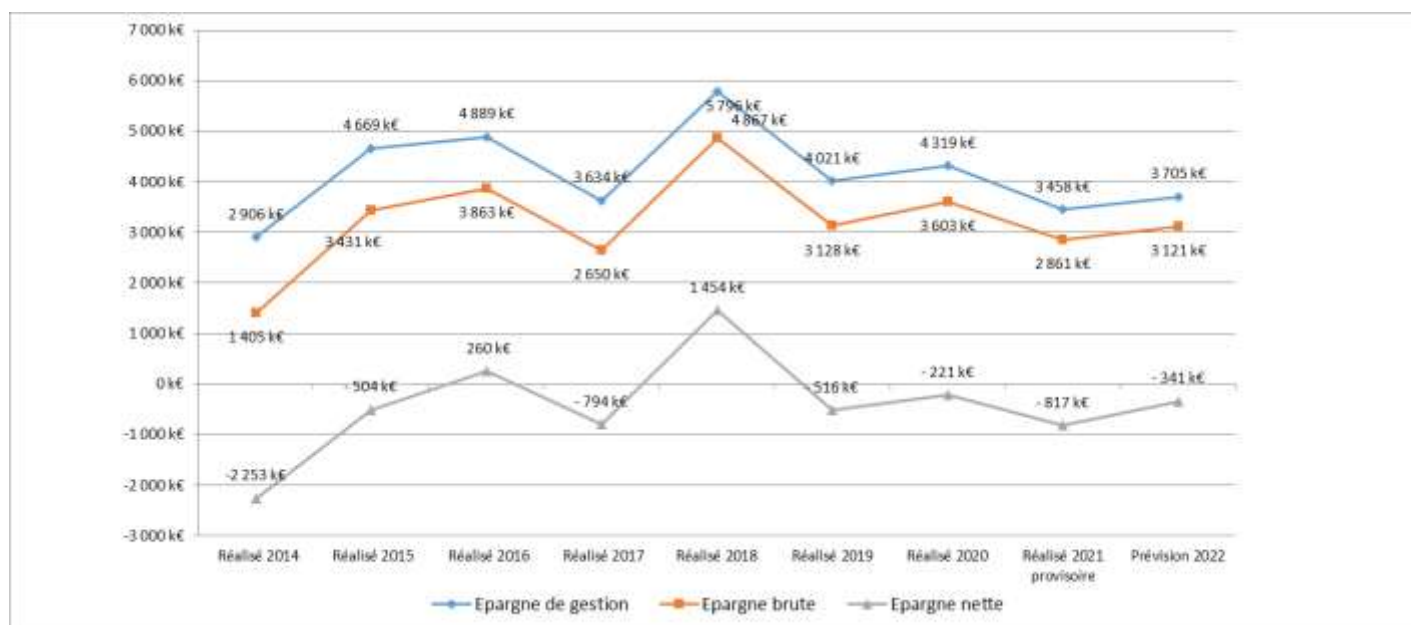
L'objectif 2022 est de limiter l'évolution des dépenses de personnel à +2.5% (sur une base à effectif légèrement augmenté mais maîtrisé).

Par ailleurs, le gouvernement devrait présenter cette année au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) une feuille de route indiquant les orientations en matière de gestion des ressources humaines dans la fonction publique et leur impact prévisionnel sur les collectivités territoriales. Cette présentation doit avoir lieu tous les trois ans selon l'article 3 de la loi du 6 août 2019.



4 – Les épargnes prévisionnelles 2022

Les objectifs fixés par la collectivité prévoient une hausse sensible des épargnes et donc une amélioration de sa capacité de désendettement

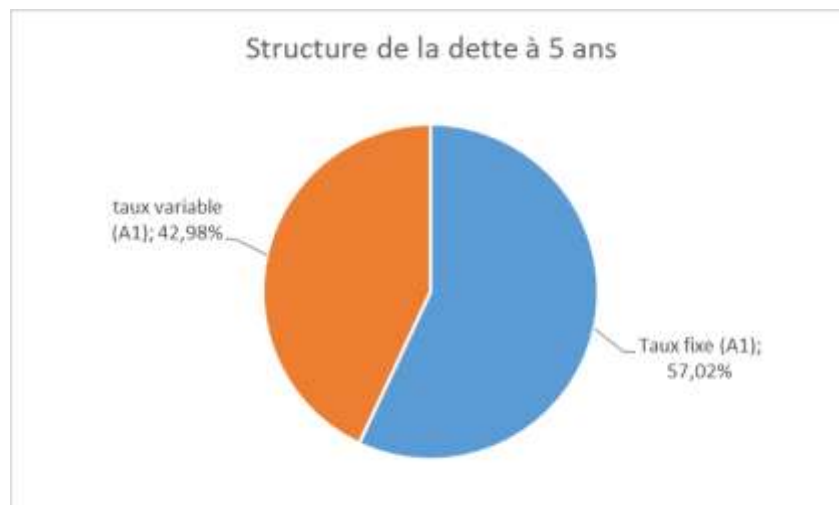
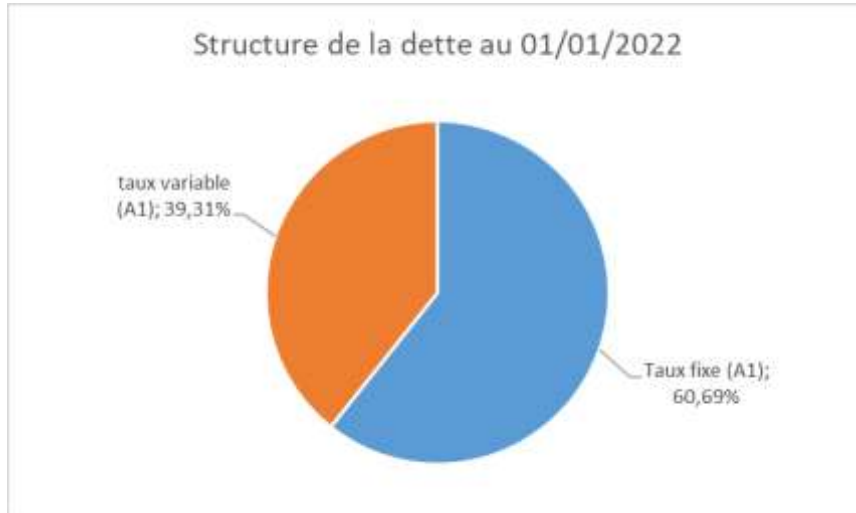


5 – La dette du budget principal

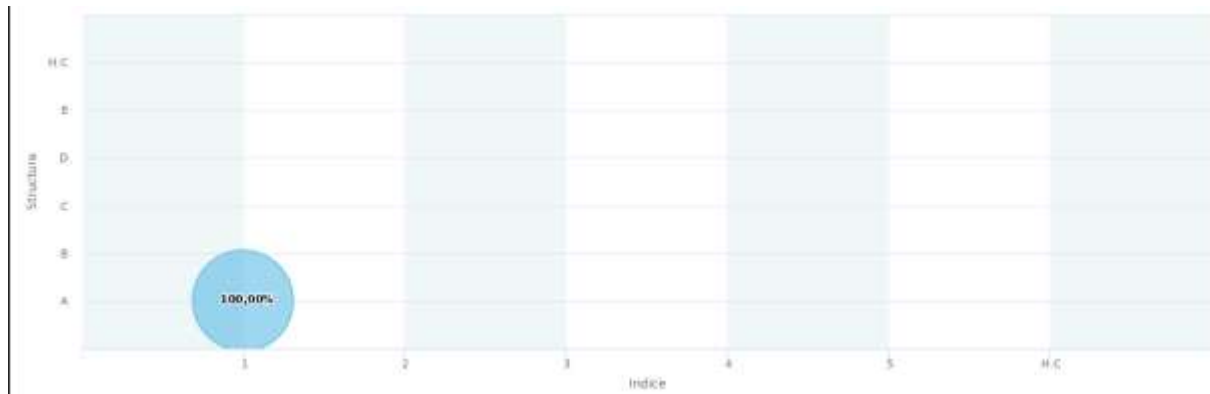
La dette de la collectivité est sans risque financier :

Il est à noter la hausse du LIVRET A à 1.00% et du LEP à 2.20%.

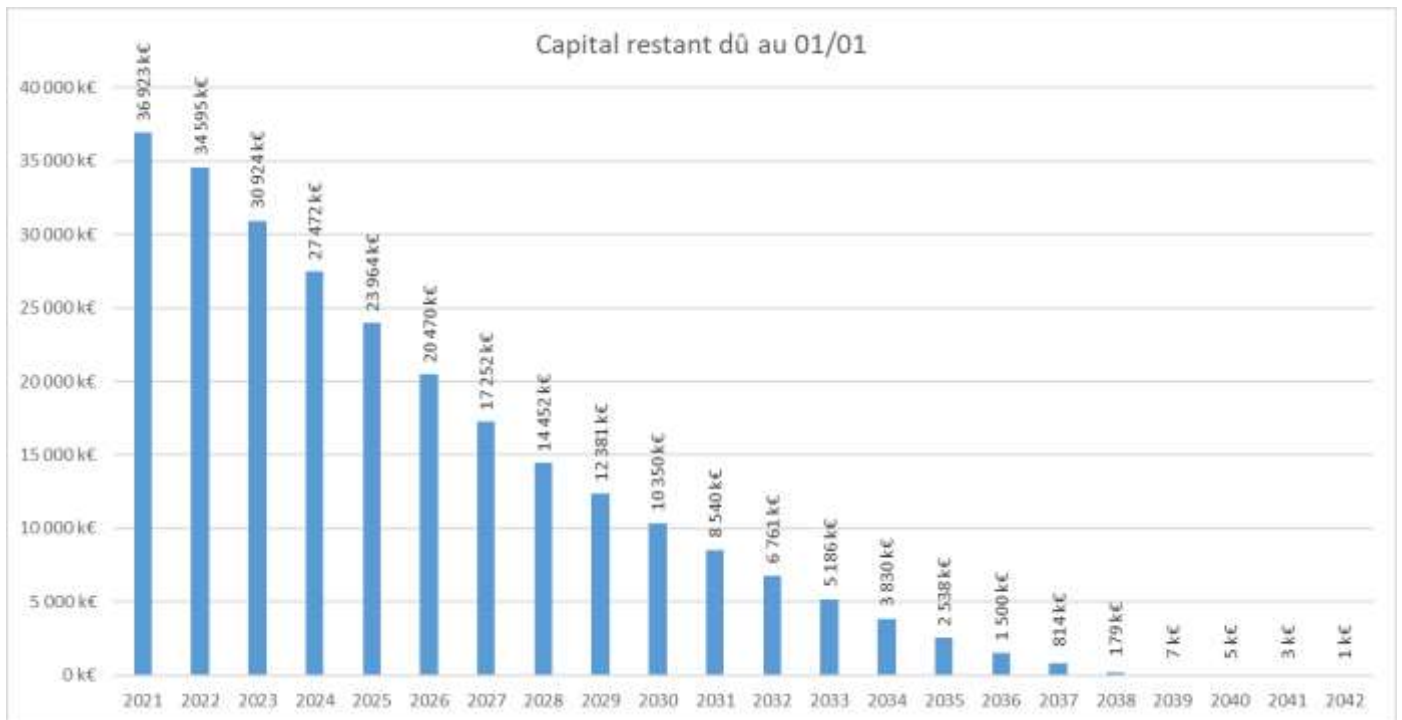
Les graphiques tiennent compte de ces relèvements de taux



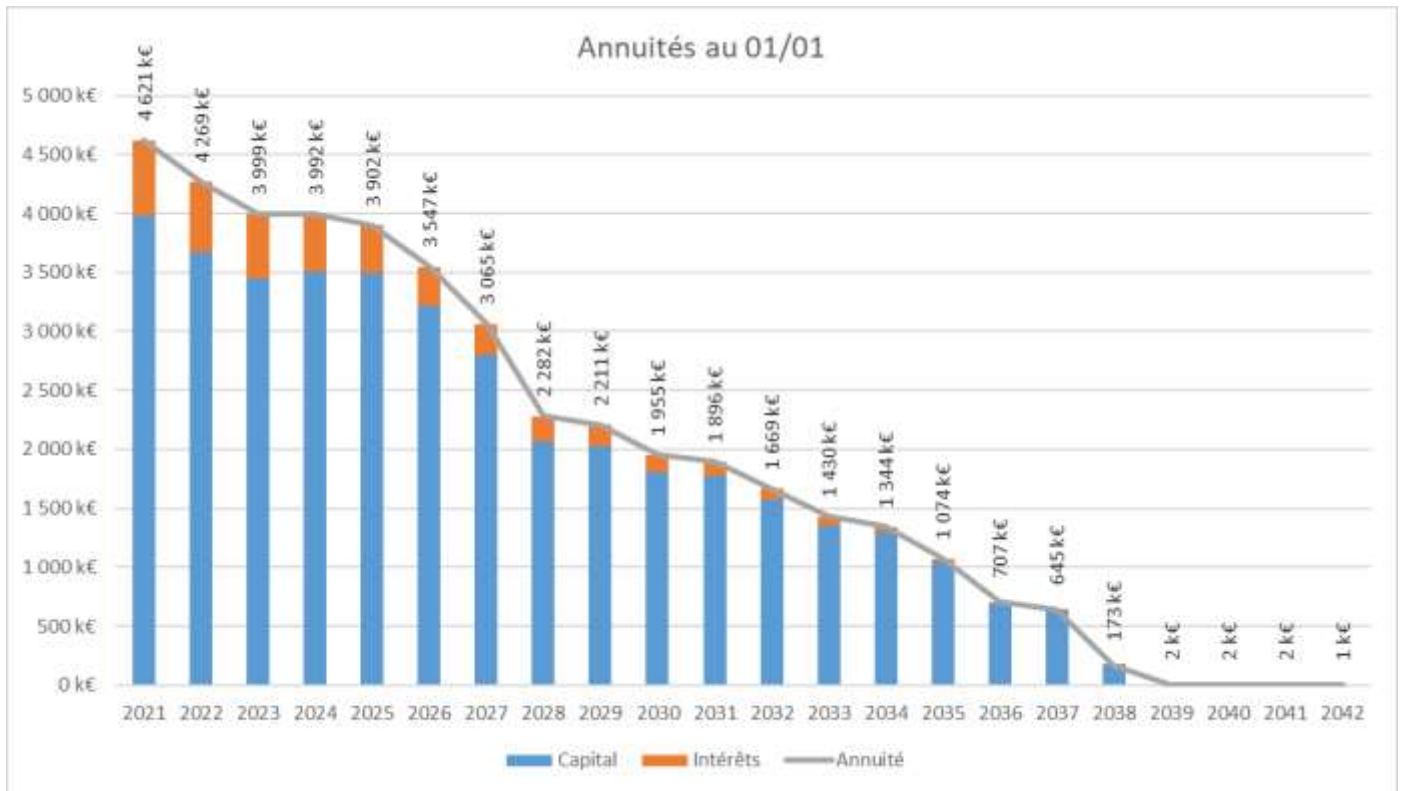
La charte GISSLER :



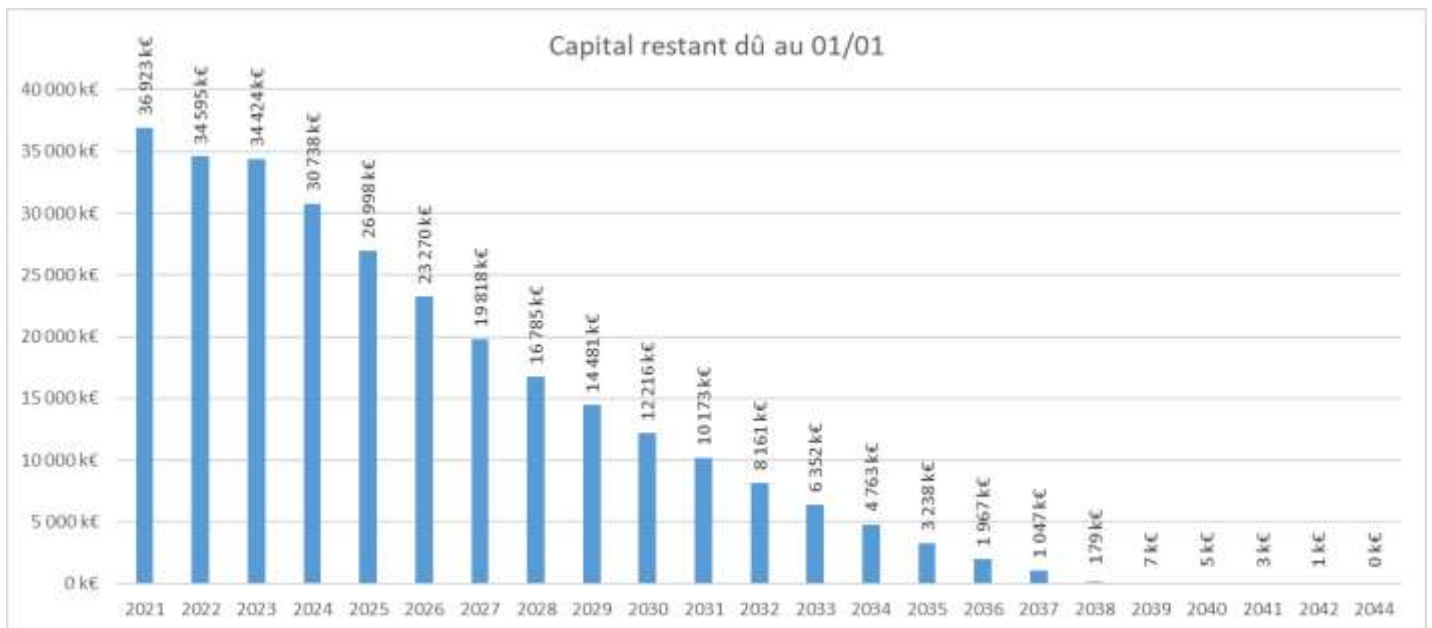
Le Capital Restant Dû au 1^{er} janvier 2022 est de 36 923k€ dont 1 580k€ de dette liée au PPP.

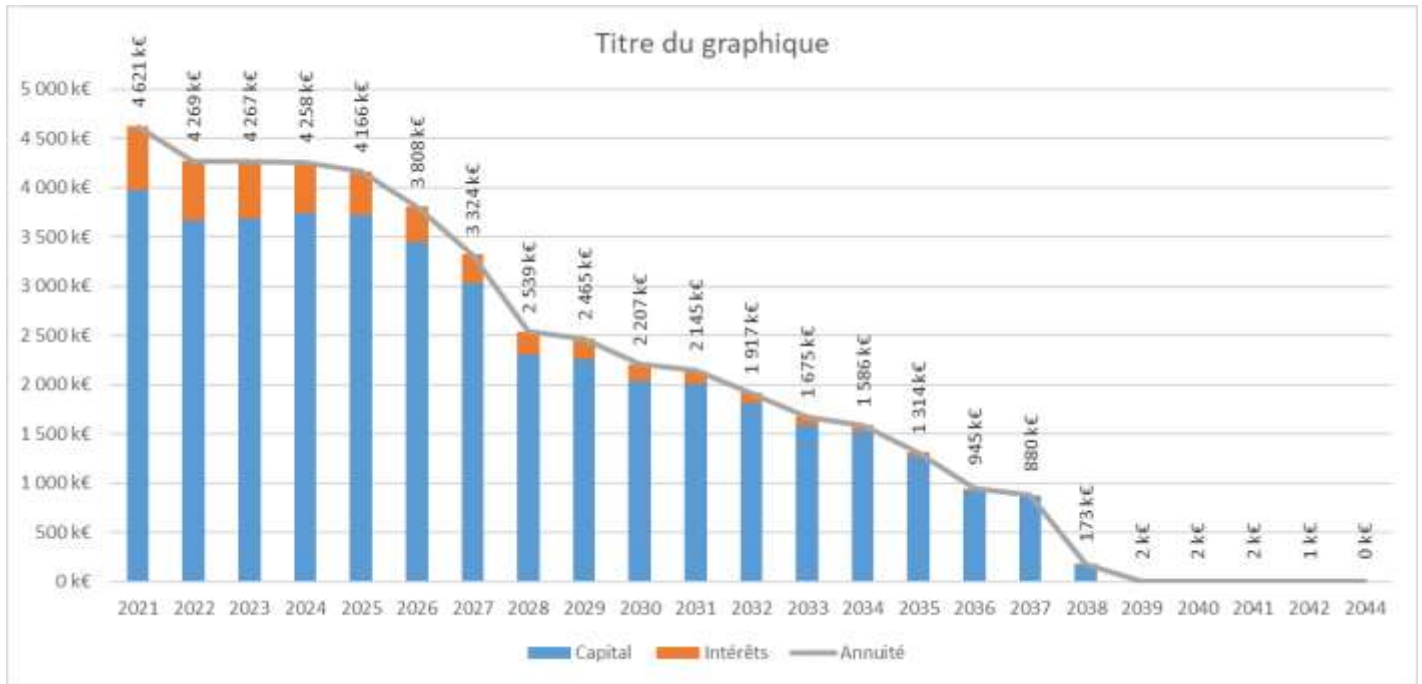


Avec des annuités de :



Avec une projection d'un emprunt de 3 500k€ au taux fixe de 1.5% en 15 échéances annuelles, le profil de la dette serait :





6 – Les opérations d’investissement

Les dépenses d’équipement s’élèvent à 6 682 k€ pour l’exercice 2021 avec des subventions à hauteur de 839k€.

Les principales dépenses d’équipement sont :

	Dépenses	Recettes
La place des arts	696 k€	0 k€
Le plan pluriannuel des écoles	487 k€	20 k€
Les abords Palestra	451 k€	0 k€
Les véhicules et engins	387 k€	0 k€
La performamance énergétique de la MLA	366 k€	0 k€
La rénovation des batiments socioculturels	354 k€	20 k€
Les travaux à Bouchardon	337 k€	150 k€
Le plan pluriannuel de voirie	328 k€	0 k€
La démolition de l'internat du Haut du Val	286 k€	0 k€
La rénovation des parkings	245 k€	0 k€
La nouvelle écoles	202 k€	0 k€
Le plan global de déplacement	188 k€	0 k€
Les travaux d'assainissement	182 k€	0 k€
Les travaux de Michelet	156 k€	419 k€
Le cœur de ville	151 k€	7 k€
L'informatique	150 k€	0 k€
L'aménagement et le RFID à la MLA	125 k€	32 k€
La rénovation des batiments administratifs	109 k€	0 k€
La rénovation des bâtiments culturels	85 k€	39 k€
L'éclairage public (hors PPP)	80 k€	0 k€

Les acquisitions ou travaux engagés sur 2021 et non réalisés sont de l’ordre de 1 411k€ dans le cadre des AP et 2 130k€ hors AP. Les recettes sont respectivement de 2 340k€ et de 680k€. Ces engagements font l’objet de reports sur l’exercice 2022.

Les réalisations 2014-2021 sur les AP ouvertes :

	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Total réalisé 2014-2021
APBASILIQ - Basilique St Jean - Travaux de sécurité									
Dépenses					70 k€	15 k€	1 k€	13 k€	98 k€
Recettes						38 k€			38 k€
APBOURGOGN - VOIRIE BOURGOGNE ET ABORDS PALESTRA									
Dépenses								451 k€	451 k€
Recettes									
APBUDPAR - AP BUDGET PARTICIPATIF									
Dépenses									
Recettes									
APCOUVERTU - COUVERTURES-TOITURES									
Dépenses				56 k€	341 k€	154 k€	63 k€	52 k€	667 k€
Recettes					35 k€	17 k€		32 k€	84 k€
APDOCUMENT - DOCUMENTATION MEDIATHEQUE (AP/CP)									
Dépenses	48 k€	45 k€	49 k€	50 k€	44 k€	54 k€	43 k€	57 k€	392 k€
Recettes								7 k€	7 k€
APECOLES - PLAN ECOLES									
Dépenses				14 k€	289 k€	705 k€	712 k€	487 k€	2 207 k€
Recettes					16 k€	103 k€	899 k€	20 k€	1 039 k€
APETUST - ETUDES TECHNIQUES									
Dépenses			86 k€	44 k€	36 k€	30 k€	32 k€	67 k€	294 k€
Recettes									
APHAUTVAL - INTERNAT HAUT DU VAL									
Dépenses							2 k€	286 k€	288 k€
Recettes									
APMICHELET - MICHELET									
Dépenses							285 k€	156 k€	441 k€
Recettes								419 k€	419 k€
APMLAPER - SILOS PERFORMANCE ENERGETIQUE									
Dépenses		9 k€	4 k€	93 k€	29 k€	38 k€	41 k€	366 k€	578 k€
Recettes					15 k€				15 k€
APMLARFID - MLA - RFID HALL STOCKAGE									
Dépenses							18 k€	125 k€	143 k€
Recettes							36 k€	32 k€	68 k€
APOPAH - OPAH RU									
Dépenses									
Recettes									
APPGD - PGD - SDS									
Dépenses			45 k€	1 k€	52 k€	18 k€	16 k€	188 k€	320 k€
Recettes									
APPLART - AP PLACE DES ARTS									
Dépenses							15 k€	696 k€	711 k€
Recettes							120 k€		120 k€
APPREVPIL - REGROUPEMNT PREVERT PILLON									
Dépenses					3 k€	15 k€	4 k€	202 k€	223 k€
Recettes									
APROCHOT - ANRU - COEUR DE QUARTIER ROCHOTTE									
Dépenses	77 k€	39 k€	95 k€	1 312 k€	824 k€	318 k€	172 k€	30 k€	2 867 k€
Recettes	113 k€	65 k€	59 k€	225 k€	676 k€	456 k€			1 594 k€
APVOIRIE - AMENAGEMENT VOIRIE									
Dépenses			303 k€	717 k€	1 365 k€	863 k€	705 k€	328 k€	4 281 k€
Recettes				23 k€	266 k€	135 k€	12 k€		437 k€
VEHICULE - VEHICULES									
Dépenses			334 k€	314 k€	750 k€	494 k€	286 k€	387 k€	2 565 k€
Recettes						30 k€			30 k€

L'année 2022 verra la poursuite des investissements :

- Le plan voirie
- Le plan global de déplacement
- Les travaux à la MLA (performance énergétique, RFID...)
- La nouvelle école
- Les travaux à la basilique
- Les travaux Michelet et Bouchardon
- L'OPAH
- Le budget participatif
- Le cœur de ville
- Les investissements de proximité

Ainsi que le lancement de nouvelles opérations

- Le plan équipements sportifs
- La rue de Bourgogne
- Les espaces publics et voirie en secteur historique
- La signalétique urbaine
- La réhabilitation extérieure de l'Hôtel de ville

V – Les budgets annexes

1 – Le budget annexe des résidences sociales

Les réalisations en fonctionnement s'élèvent à 236 644.61 euros. La subvention d'équilibre versée par le budget principal est de 119 198.79 euros en 2021 contre 116 278.46 euros en 2020.

La section d'investissement est en suréquilibre compte tenu des résultats antérieurs reportés. Il y a eu 3 000 euros d'acquisition pour des matériels et mobiliers.

Ce budget ne comporte aucun emprunt.

La tendance pour l'année 2022 sera la reconduction des crédits.

2 – Le budget annexe du multiplexe cinématographique

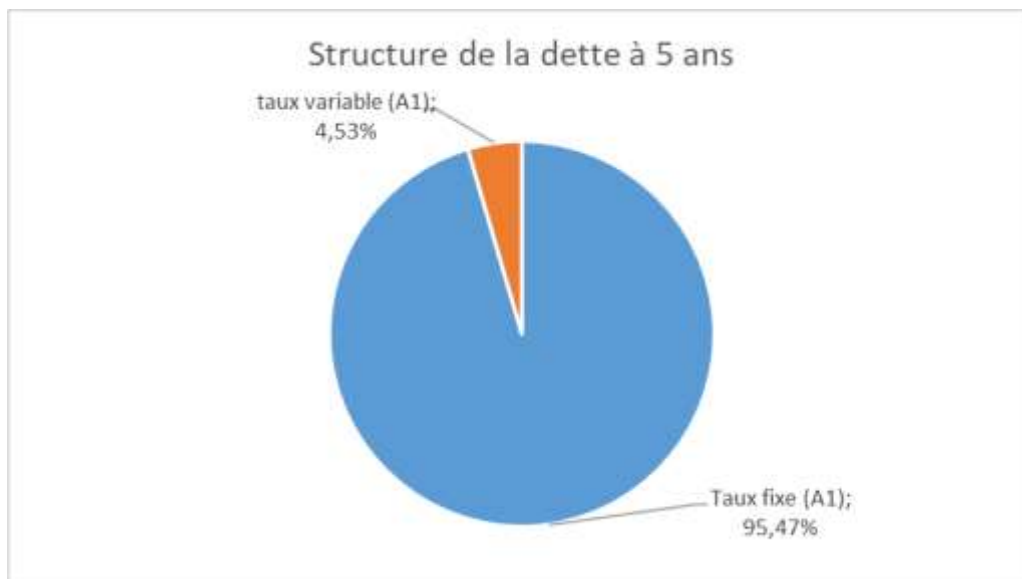
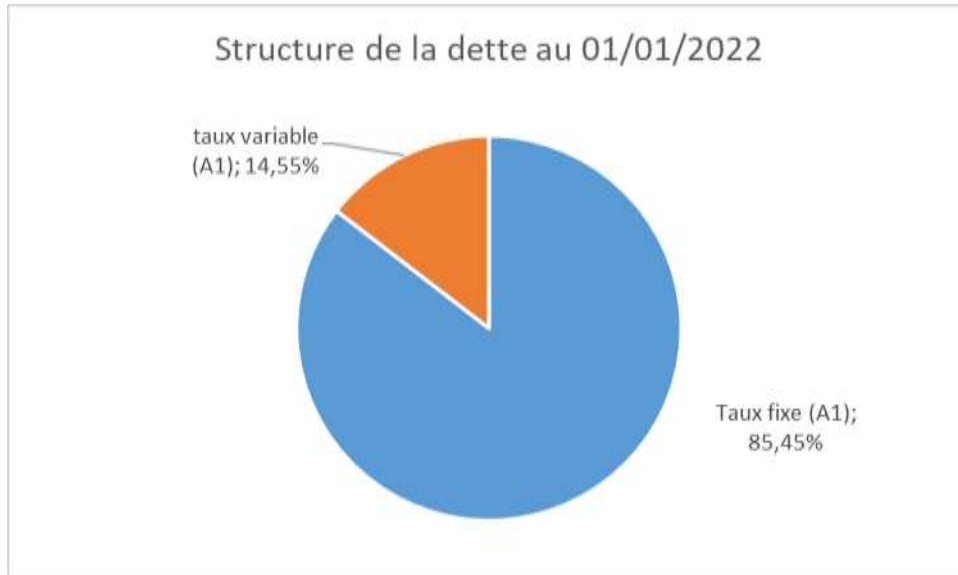
Ce budget a été affecté par la crise sanitaire et la collectivité a fait le choix par délibération d'une exonération partielle des redevances fixes pour une période de 6 mois.

Cette exonération d'un montant de 67 500 euros a nécessité une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant égal.

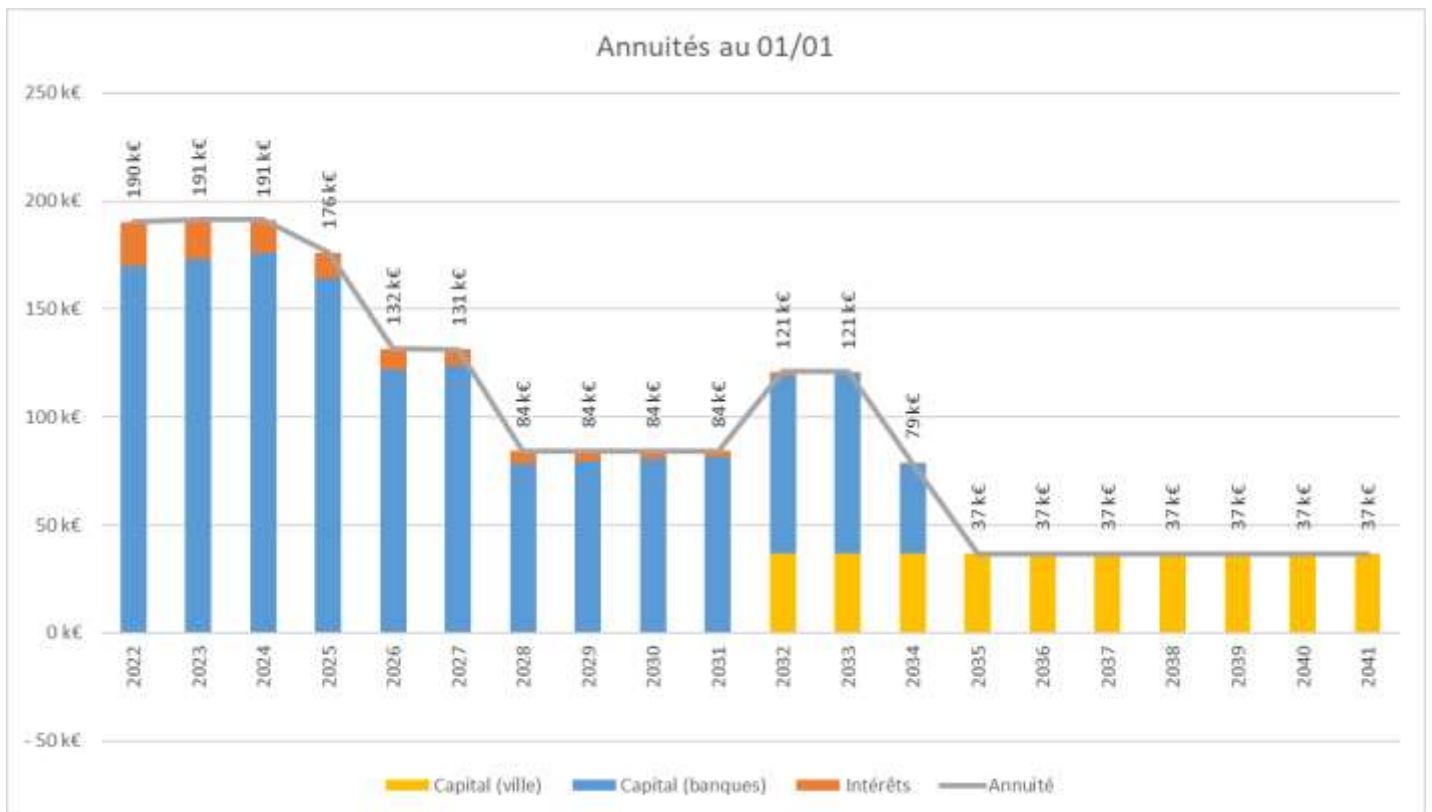
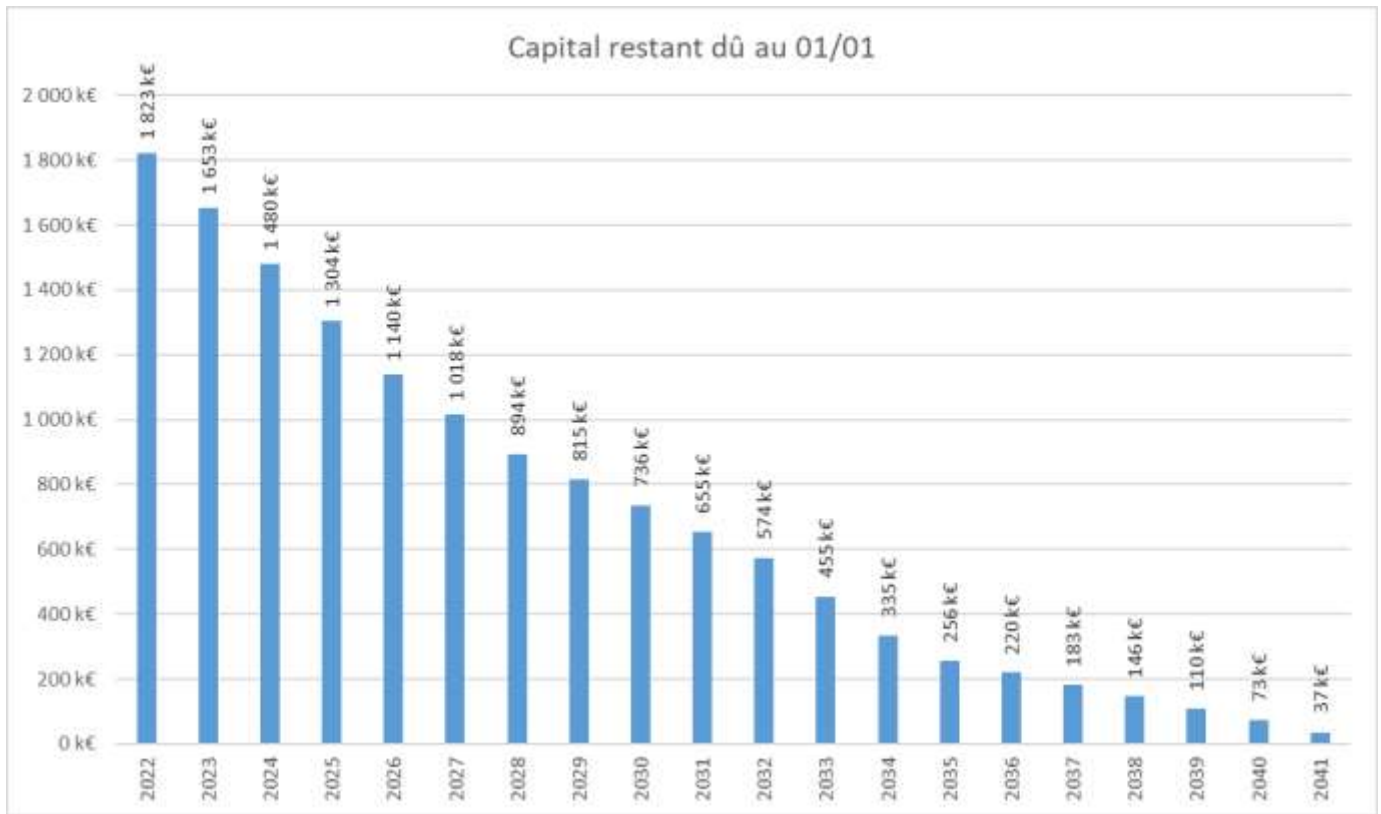
Pour l'investissement, environ 152 000 euros pour des acquisitions ou travaux ont été engagés sur 2021. Ils n'ont pas fait l'objet de paiement sur l'exercice et sont reportés sur 2022.

La dette du budget annexe

Il n'y a aucun emprunt à risque sur ce budget



L'extinction de la dette est ainsi déterminée



VI – La loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022

La LPFP précise dans son article 13 que « à l'occasion du DOB, chaque collectivité territoriale ou EPCI présente ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts en cours et nouveaux minorés des remboursements de la dette

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. ».

Les tableaux présentés ci-dessous ne sont pas des prospectives mais des orientations budgétaires.

Budget principal

	CA 2017	CA 2018		CA 2019		CA 2020		CA 2021 provisoire		Prévisionnel 2022	
		en valeur	Evolution	en valeur	Evolution	en valeur	Evolution	en valeur	Evolution	en valeur	Evolution
Dépenses réelles	29 090 k€	28 293 k€	-2,74%	27 874 k€	-1,48%	27 553 k€	-1,15%	28 412 k€	3,12%	28 700 k€	1,01%
Dépenses d'ordre	2 873 k€	3 571 k€	24,31%	4 037 k€	13,04%	2 626 k€	-34,95%	2 531 k€	-3,62%	2 600 k€	2,73%
Total des dépenses	31 963 k€	31 864 k€	-0,31%	31 911 k€	0,15%	30 179 k€	-5,43%	30 943 k€	2,53%	31 300 k€	1,15%
Recettes réelles	31 859 k€	33 672 k€	5,69%	31 398 k€	-6,75%	31 177 k€	-0,70%	31 286 k€	0,35%	31 800 k€	1,64%
Recettes d'ordre	1 151 k€	1 265 k€	9,95%	2 220 k€	75,49%	655 k€	-70,50%	1 199 k€	83,05%	750 k€	-37,45%
Résultat N-1	1 653 k€	1 700 k€	2,81%	2 614 k€	53,77%	3 224 k€	23,34%	3 327 k€	3,19%	3 369 k€	1,26%
Total des recettes	34 663 k€	36 637 k€	5,69%	36 232 k€	-1,11%	35 056 k€	-3,25%	35 812 k€	2,16%	35 919 k€	0,30%
Résultat	2 700 k€	4 773 k€		4 321 k€		4 877 k€		4 869 k€		4 619 k€	
Mise en réserve	1 000 k€	2 158 k€		1 300 k€		1 550 k€		1 500 k€		1 300 k€	
Résultat à reporter en N+1	1 700 k€	2 615 k€		3 021 k€		3 327 k€		3 369 k€		3 319 k€	
Epargne brute	2 650 k€	4 868 k€		3 524 k€		3 624 k€		2 874 k€		3 100 k€	

	CA 2017	CA 2018		CA 2019		CA 2020		CA 2021 provisoire		Prévisionnel 2022	
		en valeur	Evolution	en valeur	Evolution	en valeur	Evolution	en valeur	Evolution	en valeur	Evolution
Dépenses réelles hors emprunt	5 503 k€	8 462 k€	53,78%	10 169 k€	20,17%	4 841 k€	-52,39%	7 283 k€	50,44%	9 000 k€	23,58%
Remboursement dette (y compris dette nouvelle)	3 444 k€	3 413 k€	-0,89%	3 644 k€	6,76%	3 824 k€	4,94%	3 677 k€	-3,84%	3 460 k€	-5,90%
Dépenses d'ordre	5 474 k€	1 750 k€	-68,03%	4 436 k€	153,46%	655 k€	-85,23%	1 199 k€	83,05%	750 k€	-37,45%
Résultat déficitaire N-1	907 k€	0 k€	-100,00%	1 081 k€		0 k€	-100,00%	0 k€		3 150 k€	
Total des dépenses	15 328 k€	13 625 k€	-11,11%	19 330 k€	41,87%	9 320 k€	-51,78%	12 159 k€	30,46%	13 210 k€	8,64%
Recettes réelles (hors 1068)	3 588 k€	2 635 k€	-26,55%	7 971 k€	202,47%	2 752 k€	-65,47%	231 k€	-91,61%	5 400 k€	2237,66%
Recettes d'ordre	7 197 k€	4 057 k€	-43,63%	6 253 k€	54,14%	2 626 k€	-58,00%	2 531 k€	-3,62%	2 600 k€	2,73%
Emprunts nouveaux	3 745 k€	4 350 k€	16,15%	3 919 k€	-9,91%	2 500 k€	-36,21%	3 200 k€	28,00%	5 100 k€	59,38%
Mise en réserve	1 300 k€	1 000 k€	-23,08%	2 158 k€	115,80%	1 300 k€	-39,76%	1 550 k€	19,23%	1 500 k€	-3,23%
Résultat excédentaire N-1	0 k€	502 k€			-100,00%	1 639 k€		1 497 k€	-8,66%	0 k€	-100,00%
Total des recettes	15 830 k€	12 544 k€	-20,76%	20 301 k€	61,84%	10 817 k€	-46,72%	9 009 k€	-16,71%	14 600 k€	62,06%
Résultat à reporter en N+1	502 k€	-1 081 k€		971 k€		1 497 k€		-3 150 k€		1 390 k€	
Endettement / Désendettement	301 k€	937 k€		275 k€		-1 324 k€		-477 k€		1 640 k€	
Capacité désendettement	13,25 ans	7,41 ans		10,32 ans		9,67 ans		12,03 ans		11,13 ans	

Budget annexe des résidences sociales

	CA 2017	CA 2018		CA 2019		CA 2020		CA 2021 provisoire		Prévisionnel 2022	
		en valeur	Evolution	en valeur	Evolution	en valeur	Evolution	en valeur	Evolution	en valeur	Evolution
Dépenses réelles	231 k€	227 k€	-1,64%	228 k€	0,40%	232 k€	1,75%	236 k€	1,72%	238 k€	1,00%
Dépenses d'ordre	6 k€	3 k€	-44,30%	2 k€	-38,73%	5 k€	150,00%	1 k€	-80,00%	1 k€	0,00%
Total des dépenses	237 k€	230 k€	-2,70%	230 k€	-0,15%	237 k€	3,04%	237 k€	0,00%	239 k€	1,00%
Recettes réelles	237 k€	230 k€	-2,70%	230 k€	-0,15%	237 k€	3,04%	237 k€	0,00%	239 k€	0,84%
Recettes d'ordre											
Résultat N-1											
Total des recettes	237 k€	230 k€	-2,70%	230 k€	-0,15%	237 k€	3,04%	237 k€	0,00%	239 k€	0,84%
Résultat	0 k€	0 k€		0 k€		0 k€		0 k€		0 k€	
Mise en réserve		0 k€		0 k€		0 k€		0 k€		0 k€	
Résultat à reporter en N+1	0 k€	0 k€		0 k€		0 k€		0 k€		0 k€	
Epargne brute	6 k€	3 k€		2 k€		5 k€		1 k€		1 k€	

	CA 2017	CA 2018		CA 2019		CA 2020		CA 2021 provisoire		Prévisionnel 2022	
		en valeur	Evolution	en valeur	Evolution	en valeur	Evolution	en valeur	Evolution	en valeur	Evolution
Dépenses réelles hors emprunts	6 k€	9 k€	49,94%	10 k€	13,87%	5 k€	-50,00%	8 k€	60,00%	8 k€	0,00%
Remboursement dette (y compris dette nouvelle)	0 k€	0 k€									
Dépenses d'ordre	0 k€	0 k€									
Résultat déficitaire N-1	0 k€	0 k€									
Total des dépenses	6 k€	9 k€	49,94%	10 k€	13,87%	5 k€	-50,00%	8 k€	60,00%	8 k€	0,00%
Recettes réelles (hors 1068)	7 k€	6 k€	-22,38%	7 k€	20,73%	6 k€	-14,29%	5 k€	-16,67%	5 k€	0,00%
Recettes d'ordre	6 k€	3 k€	-44,30%	2 k€	-38,73%	5 k€	150,00%	1 k€	-80,00%	1 k€	0,00%
Emprunts nouveaux	0 k€	0 k€									
Mise en réserve	0 k€	0 k€									
Résultat excédentaire N-1	23 k€	30 k€	32,52%	31 k€	1,78%	30 k€	-3,23%	36 k€	20,00%	34 k€	-5,56%
Total des recettes	36 k€	40 k€	8,83%	40 k€	1,22%	41 k€	2,50%	42 k€	2,44%	40 k€	-4,76%
Résultat à reporter en N+1	30 k€	31 k€		30 k€		36 k€		34 k€		32 k€	
Endettement / Désendettement	0 k€	0 k€		0 k€		0 k€		0 k€		0 k€	
Capacité désendettement	0,00 ans	0,00 ans		0,00 ans		0,00 ans		0,00 ans		0,00 ans	

Budget annexe du multiplexe cinématographique

	CA 2017	CA 2018		CA 2019		CA 2020		CA 2021 provisoire		Prévisionnel 2022	
		en valeur	Evolution	en valeur	Evolution	en valeur	Evolution	en valeur	Evolution	en valeur	Evolution
Dépenses réelles	100 k€	108 k€	7,58%	910 k€	743,20%	125 k€	-86,26%	122 k€	-2,40%	123 k€	1,00%
Dépenses d'ordre	509 k€	392 k€	-22,96%	392 k€	0,07%	392 k€	0,00%	392 k€	0,00%	392 k€	0,00%
Total des dépenses	609 k€	500 k€	-17,93%	1 302 k€	160,58%	517 k€	-60,29%	514 k€	-0,58%	515 k€	0,24%
Recettes réelles	273 k€	433 k€	58,73%	241 k€	-44,34%	153 k€	-36,51%	213 k€	39,22%	240 k€	12,68%
Recettes d'ordre	298 k€	275 k€	-7,67%	1 023 k€	271,48%	363 k€	-64,52%	351 k€	-3,31%	351 k€	0,00%
Résultat N-1	60 k€	4 k€	-93,22%	96 k€	2267,45%	58 k€	-39,58%	57 k€	-1,72%	107 k€	87,72%
Total des recettes	631 k€	712 k€	12,93%	1 360 k€	90,89%	574 k€	-57,79%	621 k€	8,19%	698 k€	12,40%
Résultat	22 k€	213 k€		58 k€		57 k€		107 k€		183 k€	
Mise en réserve	18 k€	117 k€		0 k€		0 k€		0 k€		0 k€	
Résultat à reporter en N+1	4 k€	96 k€		58 k€		57 k€		107 k€		183 k€	
Epargne brute	172 k€	325 k€		-669 k€		28 k€		91 k€		117 k€	

	CA 2017	CA 2018		CA 2019		CA 2020		CA 2021 provisoire		Prévisionnel 2022	
		en valeur	Evolution	en valeur	Evolution	en valeur	Evolution	en valeur	Evolution	en valeur	Evolution
Dépenses réelles hors emprunts	0 k€	0 k€		1 548 k€		30 k€	-98,06%	0 k€	-100,00%	250 k€	
Remboursement dette (y compris dette nouvelle)	228 k€	233 k€	2,28%	218 k€	-6,55%	218 k€	0,00%	194 k€	-11,01%	170 k€	-12,37%
Dépenses d'ordre	298 k€	275 k€	-7,67%	1 023 k€	271,48%	363 k€	-64,52%	351 k€	-3,31%	351 k€	0,00%
Résultat déficitaire N-1	9 k€	18 k€	100,75%	117 k€	564,47%	0 k€	-100,00%	0 k€		0 k€	
Total des dépenses	535 k€	526 k€	-1,65%	2 906 k€	452,18%	611 k€	-78,97%	545 k€	-10,80%	771 k€	41,47%
Recettes réelles (hors 1068)	0 k€	0 k€		4 331 k€		0 k€	-100,00%	39 k€		30 k€	-23,08%
Recettes d'ordre	509 k€	392 k€	-22,96%	392 k€	0,07%	392 k€	0,00%	392 k€	0,00%	392 k€	0,00%
Emprunts nouveaux	0 k€	0 k€		0 k€		0 k€		0 k€		0 k€	
Mise en réserve	9 k€	18 k€	100,00%	117 k€	550,00%	0 k€	-100,00%	0 k€		0 k€	
Résultat excédentaire N-1	0 k€	0 k€				1 934 k€		1 715 k€	-11,32%	1 601 k€	-6,65%
Total des recettes	518 k€	410 k€	-20,82%	4 840 k€	1081,24%	2 326 k€	-51,94%	2 146 k€	-7,74%	2 023 k€	-5,73%
Résultat à reporter en N+1	-18 k€	-117 k€		1 934 k€		1 715 k€		1 601 k€		1 252 k€	
Endettement / Désendettement	-228 k€	-233 k€		-218 k€		-218 k€		-194 k€		-170 k€	
Capacité désendettement	13,71 ans	6,56 ans		-2,80 ans		59,00 ans		16,02 ans		11,03 ans	

PARTIE II – NOS PRIORITES ET PROJETS POUR 2022

Les grandes priorités présentées dans ce rapport marquent les orientations budgétaires 2022 de cette deuxième année du mandat. Elles se déclinent en six grands axes pour répondre aux besoins des Chaumontais et Brotttais, et au regard des enjeux économiques, environnementaux et d'attractivité de notre territoire.

I - Fiscalité et pouvoir d'achat

Depuis 14 ans les taux d'imposition n'ont pas augmenté, malgré la hausse des charges et les importants projets qui sont menés pour transformer la ville.

En 2022, l'inflation applicable aux collectivités territoriales est de +1,5%. Les valeurs locatives augmentent elles à hauteur de +3,4%.

Afin de réduire l'impact sur la fiscalité des ménages, nous proposerons de réduire les taux. Ils passeraient ainsi :

- taux de foncier bâti : de 54.48% à un taux compris entre 53.48% et 53.96%
- taux de foncier non bâti : de 43.21% à un taux compris entre 42.42% et 42.79%

Dans le même ordre d'idée, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui a considérablement baissé depuis 2018, sera ajustée aux besoins réels à environ 8% à 8,10 % (contre 14,96% en 2014 et 8,65% en 2021).

La collectivité agit également sur tous les leviers à sa disposition pour rendre la ville plus attractive et préserver le pouvoir d'achat des Chaumontais et Brotttais :

- le passage de 30 min à 1 heure de stationnement gratuit qui s'ajoute à l'heure gratuite de 18h à 19h
- le maintien du montant des chèques sports à 30€,
- la gratuité de la Médiathèque pour les chaumontais et Brotttais
- les aides à l'accession et à l'investissement en centre-ville grâce au dispositif « Action cœur de ville » et OPAH-RU

II - Vie associative et solidarités

La ville poursuit l'optimisation de ses dépenses de fonctionnement (malgré des hausses indépendantes du choix de la collectivité) pour continuer à soutenir les associations au même niveau que l'an dernier. La ville s'engage à mettre en place des dispositifs de conventionnement clairs et adaptés avec

les associations, conformément aux préconisations de la Chambre régionale des comptes.

Pour rappel, la ville dispose de 450 associations actives qui bénéficient d'une politique d'accueil et de soutien financier (3,5 millions au total avec aides en nature comprises en 2021) mais également d'un soutien direct avec la mise à disposition de locaux et de moyens matériels et humains.

La ville promeut chaque année en septembre ses associations en leur consacrant un week-end via l'organisation du forum des associations.

Chaumont est aussi une véritable ville de solidarité qui œuvre auprès de ses aînés et des publics en difficulté via son office municipal des aînés en soutenant fortement le Secours Populaire et les Restos du cœur.

III - Cadre de vie et projets structurants

La ville maintient un bon niveau d'investissement permettant ainsi la réalisation de l'ensemble des projets urbains avec un endettement maîtrisé. A ce titre, elle investit encore pour améliorer le cadre de vie de ses concitoyens.

Il est important de rappeler que la ville de Chaumont concentre des charges de centralité conséquentes comme l'a souligné la CRC dans son dernier rapport. Elle fait partie des 7 villes moyennes de la Région Grand Est qui comptent plus d'équipements que les autres villes de même strate.

La ville se doit donc d'entretenir les équipements actuels et de réfléchir à la mise en place de nouveaux équipements structurants tout en préservant son cadre de vie.

Afin de répondre à la diversité de ces besoins et d'offrir un service public de qualité, les plans pluriannuels d'investissement voirie et école se poursuivent. Ces PPI permettent d'avoir une vision à long terme pour nos équipements et notre territoire en priorisant les interventions.

Un PPI Sport va être lancé suite à la phase de diagnostic qui vous sera restituée au cours du 1^{er} semestre afin d'établir différents scénarios d'intervention.

Chaumont est aussi la porte d'entrée du Parc National de forêts et au centre d'un patrimoine naturel remarquable. C'est pourquoi la ville a mis en place un plan guide définissant les grandes orientations urbanistiques pour les 15 prochaines années. Chaque nouveau projet devra s'y référer pour une meilleure intégration au paysage et au patrimoine bâti.

A titre d'exemple, certaines opérations phares telles que l'aménagement de la rue de Bourgogne, la finalisation de la Place des Arts, l'avenir du site Michelet ou encore la nouvelle école de la Rochotte sont imaginés dans la concertation et traduisent l'innovation urbaine, sociale et environnementale portée par la ville. L'année 2022 verra aussi la réhabilitation de la médiathèque des Silos et la restauration de la Basilique, bâtiments à forte qualité architecturale, auxquels les Chaumontais et Brotttais sont attachés.

Les 5 projets lauréats du 1er budget participatif sont en cours de réalisation et le lancement de la seconde édition interviendra le 7 mars. Pour preuve de l'engouement des habitants pour les projets de leur ville, plus de 600 votants se sont exprimés l'an dernier. Enfin, les délégués de secteur continueront leurs permanences et seront présents à l'écoute de la population.

IV - Attractivité et lutte contre la baisse démographique

Chaumont est une ville de proximité avec une qualité de vie reconnue. Chaumont se doit d'être une ville agréable à vivre comme le démontre le dernier classement et le renouvellement du label « villes et villages où il fait bon vivre ».

Toutefois, elle se situe au centre d'un territoire rural éloigné des grandes métropoles et doit conforter son attractivité pour conserver ses actifs et attirer de nouvelles populations.

Dans cette dynamique, la ville s'est engagée depuis 2020 dans un programme d'accueil national de démétropolisation d'agents des différents ministères. Ainsi, 25 agents du ministère des finances et leurs familles seront accueillis progressivement à partir de septembre 2022.

La ville favorisera aussi l'installation de nouvelles entreprises et enseignes. Elle accompagnera aussi le développement du nouvel abattoir en lien avec le Conseil Départemental avec la réalisation de réseaux à partir du printemps.

La jeunesse et la vie étudiante sont aussi des axes forts du mandat qui se traduiront en 2022 par :

- la mise à disposition de locaux pour le CNAM, pour l'école de commerce Y School et le Campus connecté,
- le lancement des études pour le réaménagement de l'ex lycée Bouchardon en vue de créer un véritable pôle de formation identifié en plein centre-ville.
- la désignation d'un conseil municipal délégué à la vie étudiante

Enfin, Chaumont est la ville du graphisme qui passe par le soutien au Signe - Centre National du Graphisme labélisé centre d'art. De même la collectivité poursuit la mise en place d'un parcours graphique urbain aux entrées de ville, créations réalisées par des artistes de renom. En 2022, Chaumont sera encore une ville qui bouge avec de nouvelles saisons culturelles et une programmation événementielle diversifiés pour tous les publics.

V - Transition énergétique et développement durable de la ville

Les nouveaux aménagements sont pensés avec une ambition innovante autour du développement durable (toitures végétalisées, bardage en bois, filières bio-sourcées ou recyclées...) qui permet aussi de maîtriser les dépenses de fonctionnement en matière de fluides.

La municipalité sera également en veille et facilitatrice pour le développement de nouveaux projets à forte valeur écologique (développement des ENR) en complément du réseau de chaleur qui a déjà un impact positif tant sur le plan du pouvoir d'achat des ménages raccordés que d'un point de vue énergétique.

Les actions pour renforcer la place du vélo font également partie de cette stratégie assurée par la ville. Le déploiement de gares à vélo dans l'ensemble de la ville afin de valoriser les mobilités douces est par exemple une action destinée à limiter l'impact des émissions en GES.

Le réseau de chaleur et l'amélioration de l'éclairage public LED dans le cadre du PPP « éclairage public » ainsi que des expérimentations de réduction de la charge lumineuse la nuit permettront d'avoir un impact positif sur l'environnement.

Enfin la volonté de développer le photovoltaïque dans des friches (exemple d'urbasolar) est aussi un axe important que la collectivité accompagnera.